



# Bulletin Officiel

N° 4093 Mercredi 25 Avril 2012

— 17<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME – OPF – PLACEMENT GARANTI AMS	2-9
PUBLICATION DES CLAUSES D'UN PACTE AMS	10-12

### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE « S.P.D.I.T- SICAF» SA	13
---	----

### COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD	14
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB -	14

### RESOLUTIONS ADOPTEES

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE « S.P.D.I.T- SICAF» SA <b>AGO</b>	15-17
SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE « S.P.D.I.T- SICAF» SA <b>AGE</b>	18

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATL 2012-1	19-21
------------	-------

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE	21
SICAV BH PLACEMENT	22

### COURBE DES TAUX

22

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

23-24

### ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIARIES ARRETES AU 31 – 06 – 2011  
SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR -TUNISAIR

### ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 – 12 – 2011

FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE

FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE

FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE

## AVIS DES SOCIETES

### OFFRE A PRIX FERME – OPF – AMS

**Portée du visa du CMF** : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

### OFFRE A PRIX FERME –OPF– PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «AMS»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société les Ateliers Mécaniques du Sahel «AMS».

Dans le cadre du prospectus, la société «AMS» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des représentants détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions de la société «AMS» acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Réunir ses prochaines Assemblées Générales à Tunis ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales ;
- Mettre en place une structure d'audit interne ;
- Etablir un manuel des procédures ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

- Suite -

En outre, la société « AMS » est appelée à :

- ▶ Se conformer aux dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales et à établir des états financiers annuels consolidés et un rapport de gestion relatif au groupe des sociétés ;
- ▶ Se conformer aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales et à convoquer une AGE le jour de la tenue de son AGO qui devrait statuer sur les états financiers relatifs à l'exercice 2011. Cette AGE aura pour objet de décider une deuxième augmentation de capital en numéraire d'un montant au moins égal aux pertes non couvertes par la première augmentation du capital objet de la note d'opération visée par le CMF sous le n°12-778 en date du 16/04/2012. De plus, la société s'engage à réaliser la deuxième augmentation de capital dans un délai maximum de six (6) mois à partir de la date de ladite AGE.

Par ailleurs, les actionnaires de référence\* de la société « AMS » se sont engagés à :

- ▶ Ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectifs au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ▶ Ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

#### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AMS» AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 26/01/2012, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «AMS» se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de 10 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

#### **Autorisation d'augmentation du capital :**

Sur proposition du Conseil d'Administration du 28/09/2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS» , tenue le 25/10/2011, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse et a décidé dans sa première résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 5 000 000 dinars pour le porter de 12 308 400 dinars à 17 308 400 dinars et ce, par l'émission de 1 000 000 d'actions nouvelles à souscrire en numéraire lors de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis . L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de déléguer au Conseil d'Administration de la société, le pouvoir de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à émettre et ce, dans la fourchette comprise entre 9,5 dinars et 13 dinars, l'action.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25/10/2011, le Conseil d'Administration de la société « AMS » réuni en date du 18/01/2012 (deuxième résolution) a fixé le prix d'émission des actions nouvelles à 10 dinars l'action soit, 5 dinars de nominal et 5 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

\* Société Economic Auto ; Société AURES GROS ; Société AURES ; Société ETS Mohamed LOUKIL et CIE ; Société MIG ; Société LOUKIL COMMUNICATION TUNISIE ; Société MED EQUIPEMENT ; Société CARTHAGE IMMOBILIERE ; Société MEDCOM ; Mr Bassem LOUKIL et Mr Walid LOUKIL

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS», réunie le 25/10/2011, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Il convient de signaler à ce niveau que du fait de l'absence d'indication du prix d'émission de l'opération d'augmentation de capital au niveau des rapports respectifs du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes soumis pour approbation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/10/2011, d'une part, de la délégation par ladite AGE au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix d'émission, d'autre part, et vue l'importance que revêt cette information pour les actionnaires dans la mesure où il y aurait suppression de leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration et le commissaire aux comptes, une fois le prix d'émission fixé, ont établi des rapports complémentaires décrivant les conditions définitives de l'opération et son impact sur la structure du capital de la société, lesquels rapports ont été mis à la disposition des actionnaires.

### **Cadre de l'offre :**

L'introduction de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 1 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune représentant 28,89% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

Une **Offre à Prix Ferme** de 600 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;

Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'institutionnels de 400 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

## **1- Présentation de la société :**

**Dénomination :** Société « les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS »

**Siège social :** Boulevard Ibn Khaldoun 4018, Sousse

**Forme juridique :** Société Anonyme

**Date de constitution :** 1962

**Capital social :** 12.308.400 DT réparti en 2.461.680 actions de nominal 5 DT entièrement libérées.

### **Objet social :**

La Société a pour objet principal :

- La fabrication et la commercialisation d'article de ménage et de tous les produits de Robinetterie et de Quincaillerie ainsi que tous sous-produits et dérivés.
- La fabrication et la commercialisation de tous articles et tous produits en porcelaine ou en verre.

- Suite -

- Toutes opérations mobilières et immobilières qui s'y rattachent. Généralement toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social de la Société.

## 2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **30/04/2012** au **11/05/2012 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **30/04/2012**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **11/05/2012 inclus**.

## 3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2012**.

## 4- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société «AMS», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 10 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «AMS» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

## 5- Établissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 14 032 032 300 700 429 692 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, agence Hédi NOUIRA, par la somme relative à l'augmentation du capital.

## 6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

### 6-1/ Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 600 000 d'actions la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes et réparties en quatre catégories :

**Catégorie A** : 16,67% des actions offertes, soit 100 000 actions seront réservées aux anciens actionnaires (autres que le Groupe LOUKIL et les SICAR partenaires) sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions et sous la condition que la participation totale de ces actionnaires après augmentation (actions anciennes et actions nouvelles) soit au plus égale à 0,5% du capital (17 308 actions) pour les non institutionnels et 5% du capital (173 084 actions) pour les institutionnels.

**Catégorie B** : 8,33% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel du groupe LOUKIL, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MAC SA.

**Catégorie C** : 50% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions pour les non institutionnels et 173 084 actions pour les institutionnels.

- Suite -

**Catégorie D :** 25% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux OPCVM tunisiens sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,

Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,

Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,

Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,

Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 17 308 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 173 048 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.

Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

- Suite -

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

#### **Le mode de satisfaction des demandes de souscription:**

**Pour la catégorie A :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue et sur la base de la liste des actionnaires de la société «AMS» arrêtée à la date d'octroi du visa par le CMF, soit le 16/04/2012. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque non-institutionnel et institutionnel ne dépasse respectivement 0,5% et 5% du capital à l'issue de l'opération

**Pour les catégories B et C :** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie D :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque OPCVM ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie C puis A puis D puis B.

#### **Transmission des demandes et centralisation :**

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

#### **Ouverture des plis et dépouillement :**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

#### **6-2/ Placement Garanti**

Dans le cadre du placement garanti, 400 000 actions la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes à des institutionnels.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro

- Suite -

du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social de la société après augmentation du capital, soit 173 084 actions.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

#### **Transmission des demandes:**

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

#### **Soumission et vérification des demandes :**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

#### **7/ Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

#### **8/ Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

Les actions anciennes de la société «AMS» sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 14/09/1995; sous le code ISIN TN0001500859. Ce code a été attribué le 10/04/1997.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraires seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par la STB.

#### **9/ Cotation des titres :**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

#### **10/ Contrat de liquidité :**

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, intermédiaire en Bourse et les actionnaires de la société «AMS» portant sur 10% du produit de l'Offre soit un montant de 500 000 dinars et 50 000 actions.

#### **11/ Listing Sponsor :**

La société MAC SA a été désignée par la société «AMS» pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation des actions de la société «AMS» sur le marché principal de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société «AMS» doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

#### **12/ Régulation du cours boursier :**

Les actionnaires de la société «AMS» se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

**Un document de référence enregistré auprès du CMF sous le numéro 12-003 du 16 avril 2012 et une note d'opération d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visée par le CMF sous le numéro 12-0778 du 16 avril 2012, sont mis à la disposition du public auprès de la société «AMS», de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

## AVIS DES SOCIETES

### Publication des clauses d'un pacte conclu entre les actionnaires de la société les AMS

(Conformément aux articles 62 bis et 62 ter du Règlement du CMF relatif à l'APE)

#### 1. LES PARTIES AU PACTE

- Dénomination sociale : ***La Société de l'Investissement Moderne SIM SICAR***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 67 rue Alain Savary, cité les jardins II – Bloc B 3ème étage, 1002 Tunis Belvédère
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B137071997
  
- Dénomination sociale : ***La Société STB SICAR***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : Immeuble Imtiez, centre urbain nord, 1003 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B144081998
  
- Dénomination sociale : ***La Société SICAR INVEST***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 27 rue du Liban, 1002 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B140641997
  
- Dénomination sociale : ***La Société Tuniso-Séoudienne de Participation et de Placement TSPP***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 32 rue Hédi Karray, 1082 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B163182001
  
- Dénomination sociale : ***La Société Les Etablissements Mohamed Loukil et cie***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 62 Avenue de Carthage Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B1114391996
  
- Dénomination sociale : ***La Société Mediterranean Industrial Group MIG***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : Route Mahdia km10, Sakiet Eddaïer, Sfax
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou : B184561996
  
- Dénomination sociale : ***La Société Mediterranean Communications Company MEDCOM***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : rue 8601, Zone industrielle Charguia
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B136252003
  
- Dénomination sociale : ***La société AURES AUTO***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : rue 8600, Zone industrielle Charguia, 2035 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B188481997

- Dénomination sociale : ***La société ECONOMIC AUTO***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 62 Avenue de Carthage, Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B183701996
- Nom et prénom : ***BASSEM BEN MOHAMED BEN HABIB LOUKIL***
- Adresse : 39, rue Tarek ibn zied, Mutuelle Ville, Tunis
- Numéro de la carte d'identité nationale : 00778179
- Nom et prénom : ***WALID BEN MOHAMED BEN HABIB LOUKIL***
- Adresse : 6, rue palais alhamra, Mutuelle Ville, Tunis
- Numéro de la carte d'identité nationale : 04767691

## 2. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE

- Dénomination sociale : **La société Les Ateliers Mécaniques du Sahel**
- Nombre d'actions composant le capital et, s'il est différent, nombre de droits de vote existants (à la date de la signature du pacte) : **2 461 680 actions**

## 3. LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE

- Date de conclusion : Pacte conclu en juillet 2009
- Durée des engagements : Le pacte d'actionnaires s'imposera aux parties signataires pendant toute la durée durant laquelle chacun des investisseurs (SIM SICAR, STB SICAR, SICAR INVEST et TSPP) détiendra des titres et jusqu'à la réalisation de la dernière cession d'actions par ces mêmes investisseurs.

## 4. LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE (juillet 2009)

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
<b>LES INVESTISSEURS</b>	<b>600 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>24,374%</b>
SIM SICAR (GROUPE BH)	200 000	1 000 000	8,12453%
STB SICAR (GROUPE STB)	200 000	1 000 000	8,12453%
TSPP (GROUPE STUSID)	100 000	500 000	4,06227%
SICAR INVEST (GROUPE BNA)	100 000	500 000	4,06227%
<b>LES CESSIONNAIRES</b>	<b>1 658 614</b>	<b>8 293 070</b>	<b>67,377%</b>
La société ECONOMIC AUTO	468 529	2 342 645	19,03290%
La société AURES AUTO	462 736	2 313 680	18,79737%
La société LES ETABLISSEMENT MLOUKIL ET CIE	165 263	826 315	6,71342%
La société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP	165 263	826 315	6,71342%
La société MEDITERRANEAN COMMUNICATIONS COMPANY	330 525	1 652 625	13,42681%
MR. LOUKIL BASSEM	33 245	166 225	1,35050%
MR. LOUKIL WALID	33 053	165 265	1,34270%

- Suite -

**Après l'offre :**

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
<b>LES INVESTISSEURS</b>	<b>600 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>17,333%</b>
SIM SICAR (GROUPE BH)	200 000	1 000 000	5,77754% (*)
STB SICAR (GROUPE STB)	200 000	1 000 000	5,77754% (*)
TSPP (GROUPE STUSID)	100 000	500 000	2,88877% (*)
SICAR INVEST (GROUPE BNA)	100 000	500 000	2,88877% (*)
<b>LES CESSIONNAIRES</b>	<b>1 192 891</b>	<b>5 964 455</b>	<b>34,460%</b>
La société ECONOMIC AUTO	691 005	3 455 025	19,96155% (*)
La société AURES AUTO	183 761	918 805	5,30843% (*)
La société LES ETABLISSEMENT M.LOUKIL ET CIE	165 263	826 315	4,77407% (*)
La société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP	86 064	430 320	2,48619% (*)
La société MEDITERRANEAN COMMUNICATIONS COMPANY	500	2 500	0,01444% (*)
MR. LOUKIL BASSEM	33 245	166 225	0,96037% (*)
MR. LOUKIL WALID	33 053	165 265	0,95483% (*)

(\*) : Participation compte non tenu d'une éventuelle souscription à l'offre public.

**5. LA TENEUR DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE**

- Engagement par les cessionnaires et la société investie à ne pas aliéner tout immeuble ou actif incorporel de la société investie, ni consentir d'hypothèque, de prêts, avances ou cautionnement sous quelque forme que ce soit, ni nantir tout ou partie des titres de la société investie, sauf accord préalable de chacun des investisseurs dont la preuve écrite sera rapportée.
- Chacun des cessionnaires et la société investie s'engagent et se portent fort à ce que les organes sociaux de la société investie ne décideront, pendant la durée du pacte d'actionnaires, aucune modification des statuts de la société investie susceptible de mettre en échec le pacte d'actionnaires dans l'une quelconque des ses stipulations.
- Engagement de la nomination d'un représentant de chacun des investisseurs au conseil d'administration.
- Engagement par chacun des cessionnaires à autoriser chacun des investisseurs, en sa qualité d'administrateur, à procéder par l'intermédiaire de leurs représentants, commissaires aux comptes ou leurs délégués, à tout moment à l'audit de la société investie.
- Engagement de chacun des investisseurs à céder, à partir de la quatrième année, en faveur de chacun des cessionnaires tout ou partie de sa participation au capital de la société investie.
- Engagement de chacun des cessionnaires à racheter la participation de chacun des investisseurs, au capital de la société investie.
- Les parties ont convenu que le rachat des actions se fera à la valeur du marché en cas d'introduction en Bourse.

A défaut d'introduction en Bourse, le prix de rachat par les cessionnaires sera fixé en tenant compte de la moyenne arithmétique de la valeur mathématique de l'action et celle obtenue par la méthode Discounted Cash Flow.

**6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Au cas où chacun des cessionnaires conclurait auprès d'autres institutions financières, d'autres conventions de participation et de rétrocession analogues aux présentes, l'investisseur se réserve le droit à ce que les actions souscrites et libérées par lui soient rachetées en priorité par chacun des cessionnaires.

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Augmentation de capital annoncée**

**SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE  
« S.P.D.I.T- SICAF » SA**

Siège social : Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique -SPDIT SICAF- port à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Général Extraordinaire, réunie le 19/04/2012, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration du 28/02/2012, d'augmenter le capital social d'un montant de **1 120 000 de dinars** par prélèvement sur le compte «Report à nouveau», par l'émission de **1 120 000 action nouvelles gratuites** de nominal un (01) dinar chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'**une (01) action nouvelle gratuite pour vingt quatre (24) actions anciennes**. Le capital sera ainsi porté de 26 880 000 dinars à 28 000 000 dinars.

L'Assemblée a également donné pouvoir au Président Directeur Général pour effectuer toutes les formalités relatives à la réalisation de la présente augmentation de capital.

En application de cette décision, le Président Directeur Général a fixé la date du **03 Mai 2012** pour le détachement du droit d'attribution. Ainsi, les actionnaires pourront exercer, à partir de cette date, leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2011**.

**Cotation en bourse :**

♦ Les actions anciennes seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **03 Mai 2012**.

♦ Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2011, les actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en bourse à partir du **03 Mai 2012**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

♦ Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **03 Mai 2012**.

**Prise en charge par la STICODEVAM :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **03 Mai 2012**.

## AVIS DES SOCIETES

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### **L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**

Siège Social : Rue de la Fonte Z.I Ben Arous – 2013 Ben Arous

Le Conseil d'Administration de l'Accumulateur Tunisien ASSAD s'est réuni le jeudi 12 avril 2012 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés clos le 31 décembre 2011.

En outre il a décidé de :

1. Convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 24 mai 2012 à 15H.
2. Proposer à l'assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende de 0,380 DT par action.
3. Convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le jeudi 24 mai 2012 à 16H, à l'effet de délibérer sur le projet d'augmentation du capital, qui passera de 11.500.000 DT à 12.000.000 DT, par l'incorporation de réserves d'un montant de 500 mille dinars (500.000 DT) et l'émission de 500.000 actions gratuites à raison d'une action nouvelle gratuite pour vingt trois (23) actions anciennes avec une jouissance à partir du 1er Janvier 2012.

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 332

— \*\*\* —

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-**

Siège social : Rue Hédi Nouria

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE** et du public que le conseil d'administration de la banque réuni le 20 Avril 2012, a décidé la convocation des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur un projet d'augmentation de capital d'un montant de **126.560.000 Dinars**, pour le porter de 124.300.000 Dinars à 250.860.000 Dinars et ce, par l'émission de 25.312.000 actions nouvelles comme suit :

- ✓ **Augmentation en numéraire d'un montant de 101.700.000 Dinars** par l'émission de 20.340.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **neuf (9) actions nouvelles souscrites pour onze (11) actions anciennes**, au prix d'émission de **8 dinars**, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission. La libération de ladite augmentation de capital se fera en deux tranches, soit :
  - La première moitié de l'augmentation à la souscription en 2012, ce qui revient à libérer 5,500 dinars par action (2,500 dinars représentant la moitié du nominal et 3,000 dinars la prime d'émission).
  - La moitié restante en 2013, ce qui revient à libérer 2,500 dinars par action représentant la moitié restante du nominal.
- ✓ **Augmentation par incorporation de réserves d'un montant de 24.860.000 Dinars** par l'émission de 4.972.000 actions nouvelles de nominal 5 dinars à **attribuer gratuitement aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel** et ce, en deux tranches comme suit :
  - Une première tranche de 2.486.000 actions, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes, à attribuer en 2012 à la date d'ouverture des souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire sus-visée.
  - Une deuxième tranche de 2.486.000 actions, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes, à attribuer en 2013 à la date de la libération de la deuxième moitié de l'augmentation de capital en numéraire sus-visée.

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 326

## AVIS DES SOCIETES

### RESOLUTIONS ADOPTEES AGO

#### SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE - SPDIT SICAF -

Siège Social : 5, route de l'hôpital militaire -1005 Tunis

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 avril 2012, la Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique -SPDIT - publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,  
Le Bilan après affectation du résultat comptable,  
L'état d'évolution des capitaux propres.

### I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

#### *PREMIERE RESOLUTION*

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2011 ainsi que les explications complémentaires fournies approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour sa gestion au 31/12/2011.

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### *DEUXIEME RESOLUTION:*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

- Monsieur Mohamed BOUSBIA
- Monsieur Guy DE CLERCQ
- Monsieur Jean Claude PALU
- Monsieur Mohamed RIAHI
- La Société Frigorifique et Brasserie de Tunis

pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014.

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### *TROISIEME RESOLUTION*

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation au compte « Résultats reportés » de la somme de 1.825L inscrite au compte « Complément d'apport » issue de la plus value sur la cession des actions SPDIT rachetées.

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### *QUATRIEME RESOLUTION*

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### *CINQUIEME RESOLUTION*

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation au compte résultats reportés de la réserve à régime spécial à hauteur de 55.264 dinars devenue disponible et provenant de la plus value de cession de titres réalisée en 2006 des actions de la TUNIS AIR, de la société SOTRAPIL, et de la société ESSOUKNA.

*Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

- Suite -

**SIXIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2011 :

<b>RESULTAT NET AU 31/12/2011</b>	<b>10 217 323,945</b>
Montant réinvesti affecté au compte Réserve à Régime Spécial	-380 000,000
<b>RESULTAT DISPONIBLE</b>	<b>9 837 323,945</b>
RESERVE LEGALE	-112 000,000
	<b>RELIQUAT 1</b>
<b>RESULTATS REPORTEES</b>	<b>9 725 323,945</b>
Plus value sur la cession des actions SPDIT	8 965 968,930
Montant de la Réserve à Régime Spécial affecté en report à nouveau	1 825,260
<b>BENEFICES DISTRIBUABLES</b>	<b>18 748 381,672</b>
DIVIDENDES 2011	11 760 000,000
	<b>RELIQUAT 2</b>
<b>RESULTATS REPORTEES 2011</b>	<b>6 988 381,672</b>
Soit un dividende de 0,420 dinar par action, ou 42 % du nominal. La mise en paiement s'effectuera à partir du 14 mai 2012.	6 988 381,672
Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.	

**SEPTIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)**

**BILAN**  
APRES AFFECTATION DU RESULTAT  
COMPTABLE  
(Exprimé en dinars)

**Actifs**

<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		23 561	23 561
Moins : amortissements		23 561	23 561
Immobilisations corporelles		290 029	286 910
Moins : amortissements		244 171	215 309
		45 858	71 601
Immobilisations financières		11 376 219	11 019 099
Moins : provisions		2 590 750	2 558 150
		8 785 469	8 460 949
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>8 831 327</b>	<b>8 532 550</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>8 831 327</b>	<b>8 532 550</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Intermédiaires en bourse		740	808
Autres actifs courants		841 229	914 750
Provisions			
		841 229	914 750
Placements et autres actifs financiers		49 752 182	50 961 109
Provisions		1 626 157	1 121 012
		48 126 024	49 840 097
Liquidités et équivalents de liquidités		166 694	210 796
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>49 134 687</b>	<b>50 966 451</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>57 966 014</b>	<b>59 499 000</b>

- Suite -

**BILAN**  
**APRES AFFECTATION DU RESULTAT**  
**COMPTABLE**  
(Exprimé en dinars)

<u>Capitaux propres et Passifs</u>	<u>Notes</u>	31/12/11	31/12/10
Capital social		28 000 000	26 880 000
Réserve Légale		2 800 000	2 688 000
Réserves Ordinaires		5 000 000	5 000 000
Prime d'émission		2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial		545 950	221 214
Résultats reportés		6 988 382	10 085 969
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice		<b>45 753 082</b>	<b>47 293 933</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>45 753 082</b>	<b>47 293 933</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Intermédiaires en Bourse			
Autres passifs courants		12 212 932	12 205 068
Concours bancaires et autres passifs financiers			
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>12 212 932</b>	<b>12 205 068</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>12 212 932</b>	<b>12 205 068</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>57 966 014</b>	<b>59 499 000</b>

### III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en dinars)

Designation	Capital	Réserve Légale	Réserve Ordinaire	Réseves à régime spécial	Prime D'émission	Compléments d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2011	26 880 000	2 688 000	5 000 000	221 214	2 418 750	1 825	10 085 969	10 217 324	57 513 082
Affectation augmentation de capital	1 120 000						-1 120 000		
Affectation résultats reportés							-9 023 058	9 023 058	
Affectation réserve légale + montant réinvesti		112 000		380 000				-492 000	
Affectation complément d'apport						-1 825	1 825		
Affectation réserve à régime spécial				-55 264			55 264		
Affectation résultat 2011-résultats reportés 2011							6 988 382	-6 988 382	
Dividende 2011								-11 760 000	-11 760 000
<b>Total</b>	<b>28 000 000</b>	<b>2 800 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>545 950</b>	<b>2 418 750</b>	<b>0</b>	<b>6 988 382</b>	<b>0</b>	<b>45 753 082</b>

## AVIS DES SOCIETES

### RESOLUTIONS ADOPTEES AGE

#### SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE - SPDIT SICAF -

Siège Social : 5, route de l'hôpital militaire -1005 Tunis

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 avril 2012,

#### ***PREMIERE RESOLUTION :***

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social, d'un montant de 1 120 000 dinars, par prélèvement sur le compte «résultats reportés».

Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 1 120 000 Actions nouvelles gratuites à raison d'une nouvelle action gratuite pour 24 anciennes. Le capital social passera de 26.880.000 dinars à 28.000.000 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### ***DEUXIEME RESOLUTION :***

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration représenté par son président pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation de capital, constater la réalisation de cette augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### ***TROISIEME RESOLUTION :***

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de fixer la date du 1er Janvier 2011 pour l'entrée en jouissance des actions nouvelles

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### ***QUATRIEME RESOLUTION :***

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de 28 000 000 Dinars divisé en 28 000 000 actions de 1 dinar chacune entièrement libérée.»

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### ***CINQUIEME RESOLUTION :***

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2012-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 23/06/2011 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 07/03/2012 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

**Dénomination de l'emprunt :** «ATL 2012-1 »

**Montant :** 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

#### Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 125 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année n-1 au mois d'Avril de l'année n.

#### Taux fixe

6,15% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,15% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2012, qui est égale à 3,7017%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,9517%. Sur cette base les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,25%, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 5 ans.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire «ATL 2012-1».

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 2,778 années.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/05/2012**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/05/2012** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/05/2017**.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31 mai** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/05/2013**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **30/04/2012** auprès de l'Arab Financial Consultants -intermédiaire en bourse, sis 4 Rue 7036 El Menzah IV- 1004 Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse- sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **31/05/2012**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **15/06/2012** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **15/06/2012**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 30/04/2012 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux - intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.  
L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société :** L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 10 août 2011, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

**Notation de l'emprunt :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 04/04/2012, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 ».

**otation en bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIA EASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2012-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**rise en charge par la STICODEVAM :** l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 12-0777 en date du 13 avril 2012, du document de référence « ATL 2011 » enregistré par le CMF sous le n° 11-006 en date du 1er décembre 2011, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Lease relatifs au premier trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2012 et des états financiers de l'Arab Tunisian Lease relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL - Ennour Building - Centre Urbain Nord - 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse - complexe banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2012 et les états financiers relatifs à l'exercice 2011 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 30 avril 2012 et le 30 avril 2012.

2012 - AS - 216

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### SICAV BH OBLIGATAIRE

#### Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège social :** Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH/BC5  
Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord – Tunis

La SICAV BH OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Vendredi 18 mai 2012 à 10h**, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (14ème Etage), sis à rue Hédi Nouira 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2011.
- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011.
- Examen et approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31-12-2011
- Affectation des résultats.
- Quitus aux administrateurs.

**NB :** Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH BC/5 3ème étage Centre Urbain Nord.

2012 - AS - 332

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SICAV BH PLACEMENT**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Siège social : Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH/BC5**  
**Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord - Tunis**

La SICAV BH PLACEMENT porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le Jeudi 10 mai 2012 à 10H**, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (14ème Etage), sis à rue Hédi Nouira 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2011.
- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011.
- Examen et approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31-12-2011.
- Affectation des résultats.
- Quitus aux administrateurs.

**NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH BC/5 3ème étage Centre Urbain Nord.**

2012 - AS - 333

## AVIS

### COURBE DES TAUX DU 25 AVRIL 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,528%		
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,589%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,680%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,718%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,770%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,822%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,860%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,925%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		3,976%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,015%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,080%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,117%	1 007,349
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,131%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013	4,198%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,459%	1 022,425
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,743%	1 050,658
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,875%	1 068,665
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,206%	1 045,095
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,582%		981,771
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,659%	985,823
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,768%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,908%	1 036,388
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		966,031
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	964,016
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,227%	1 048,820
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,233%		952,347

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,727	140,738		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,346	12,347		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,265	1,266		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,239	34,242		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,727	46,731		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	175,968	175,084		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	596,729	593,591		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	144,762	143,597		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	131,284	130,835		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	120,398	120,102		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	118,169	117,754		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	100,118	99,480		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	152,941	151,993		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	110,786	111,077		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,288	106,314		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 333,953	1 338,359		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 333,606	2 340,483		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	111,228	111,215		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	112,811	113,496		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	125,117	125,582		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 200,888	1 209,010		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	139,934	141,771		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,279	16,352		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 036,644	6 039,688		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 870,211	6 869,448		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,373	2,411		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,957	1,981		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,282	1,291		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,670	108,679
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	101,862	101,871
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	102,647	102,656
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	104,271	104,282
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREEE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	104,528	104,538
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	108,226	108,235
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,941	104,951
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	101,118	101,128
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	101,440	101,450
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,643	106,652
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,601	103,618
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,332	101,342
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,941	104,950
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,727	107,737
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,111	103,120
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,639	103,647
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,198	100,207
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,332	105,343
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,594	103,604
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	104,367	104,376

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,761	104,769
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,681	103,692
51	AL IHFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	105,323	101,567
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,630	105,639
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	103,023	103,032
54	FCP SALAMMEIT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,607	10,608
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,719	104,728
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	103,736	103,746
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,614	102,680
<b>SICAV MIXTES</b>								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	77,051	76,826
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	161,485	159,961
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 623,173	1 609,095
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,237	114,151
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	115,031	115,125
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	99,030	98,871
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,636	16,619
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	286,800	284,322
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	47,616	47,577
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 646,115	2 642,037
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	84,361	84,245
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	60,934	60,828
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	104,087	103,793
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	116,430	116,006
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	111,636	110,986
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,935	11,918
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	13,128	13,097
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	-	16,937	17,323	17,267
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,995	17,911
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	13,373	13,271
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	11,043	10,984
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,685	10,647
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,590	10,556
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	131,262	130,875
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	129,903	129,582
83	FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	11,138	11,095
84	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	126,675	126,712
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	21,637	21,602
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	101,454	100,767
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	102,139	101,530
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	99,005	98,498
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,728	99,816
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	119,576	119,933
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	150,507	147,793
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,265	11,495
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	124,063	125,424
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	119,016	119,341
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	106,235	106,532
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	106,665	106,966
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	185,612	187,440
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	165,440	166,835
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	144,192	144,965
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	10 122,087	10 257,158
101	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	210,592	219,993
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	142,881	145,188
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 630,375	1 650,642
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	112,465	115,244
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,852	100,279
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	118,830	119,990
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 342,956	10 329,465

\* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
*Mr. Salah Essayel*

**IMPRIMERIE  
du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR -TUNISAIR-**  
Siège Social : Boulevard du 7 Novembre 1987 -2035 Tunis-

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair- publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011 accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Abdelmajid Douiri (AMI Consulting) et Khaled Kalia « administrateur provisoire »(Cabinet A MTA- Raja Ismail).

**BILAN AU 30 JUIN 2011**

<b>ACTIFS</b>				
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
<b>Actifs Non Courants</b>				
<b>Actifs Immobilisés</b>				
Immobilisations Incorporelles		4 286	4 286	4 286
Amortissements		-4 083	-3 820	- 4 003
		<b>203</b>	<b>466</b>	<b>283</b>
Immobilisations Corporelles	<a href="#">6-1-1</a>	2 087 590	1 908 611	1 990 583
Amortissements		-1 149 485	-1 092 780	-1 113 713
		<b>938 105</b>	<b>815 831</b>	<b>876 870</b>
Immobilisations Financières	<a href="#">6-1-2</a>	183 133	187 785	184 132
Provisions		-20 726	-14 394	-18 269
		<b>162 407</b>	<b>173 391</b>	<b>165 863</b>
<b>Total des Actifs Immobilisés</b>		<b>1 100 715</b>	<b>989 688</b>	<b>1 043 016</b>
Autres Actifs Non Courants	<a href="#">6-1-3</a>	32 117	33 991	30 551
<b>Total des Actifs Non Courants</b>		<b>1 132 832</b>	<b>1 023 679</b>	<b>1 073 567</b>
<b>Actifs Courants</b>				
Stocks	<a href="#">6-1-4</a>	2 845	4 041	3 691
Provisions		-69	-116	-116
		<b>2 776</b>	<b>3 925</b>	<b>3 575</b>
Clients et Comptes Rattachés	<a href="#">6-1-5</a>	189 418	151 721	127 976
Provisions		-106 666	-87 289	-101 756
		<b>82 752</b>	<b>64 432</b>	<b>26 220</b>
Autres Actifs Courants	<a href="#">6-1-6</a>	184 525	240 411	166 507
Placements et Autres Actifs Financiers	<a href="#">6-1-7</a>	8 071	63 646	12 069
Liquidités et Equivalents de Liquidités	<a href="#">6-1-8</a>	90 142	147 643	132 083
<b>Total des Actifs Courants</b>		<b>368 266</b>	<b>520 057</b>	<b>340 453</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>1 501 098</b>	<b>1 543 736</b>	<b>1 414 021</b>

**BILAN AU 30 JUIN 2011**

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>				
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
<b>Capitaux propres</b>				
Capital Social		106 199	106 199	106 199
Réserves		472 586	416 890	472 670
Autres capitaux propres		98	153	125
Résultats Reportés		11 341	65 146	15 125
<b>Total Capitaux Propres Avant Résultat de l'Exercice</b>		<b>590 224</b>	<b>588 388</b>	<b>594 119</b>
Résultat de l'Exercice Après Impôt		-113 456	-28 114	-3 784
<b>Total Capitaux Propres Avant Affectation</b>	<u>6-1-9</u>	<b>476 768</b>	<b>560 274</b>	<b>590 335</b>
<b>Passifs</b>				
Passifs Non Courants				
Emprunts	<u>6-1-10</u>	377 453	392 888	398 752
Provisions	<u>6-1-11</u>	14 895	12 519	11 255
Autres Passifs Non Courants		8 681	15 428	11 342
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>401 029</b>	<b>420 835</b>	<b>421 349</b>
Passifs Courants				
Fournisseurs et Comptes Rattachés	<u>6-1-12</u>	186 096	218 237	99 644
Autres Passifs Courants	<u>6-1-13</u>	232 722	206 786	186 657
Autres Passifs financiers	<u>6-1-14</u>	204 483	137 604	116 037
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>623 301</b>	<b>562 627</b>	<b>402 338</b>
<b>Total des Passifs</b>		<b>1 024 330</b>	<b>983 462</b>	<b>823 686</b>
<b>Total des Capitaux Propres &amp; Passifs</b>		<b>1 501 098</b>	<b>1 543 736</b>	<b>1 414 021</b>

**ETAT DE RESULTAT AU 30 JUIN 2011**

(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
<b>Produits d'Exploitation</b>				
Revenus	<u>6-2-1</u>	338 781	417 475	994 014
Autres Produits d'exploitation		22 052	29 141	57 745
<b>Total des Produits d'Exploitation</b>		<b>360 833</b>	<b>446 616</b>	<b>1 051 758</b>
<b>Charges d'Exploitation</b>				
Achats d'Approvisionnements Consommés	<u>6-2-2</u>	-124 064	-110 354	-270 630
Charges de Personnel	<u>6-2-3</u>	-73 234	-70 907	-148 294
Dotations aux Amortissements et aux Provisions		-49 255	-46 012	-111 504
Redevances Aéronautiques	<u>6-2-4</u>	-108 614	-124 290	-276 635
Assistance fournie aux avions		-67 472	-67 651	-139 455
Loyer avions		-1 124	-7 826	-19 273
Commissions sur Vente de titres de transport		-3 214	-4 880	-11 628
Autres Charges d'Exploitation	<u>6-2-5</u>	-37 732	-37 130	-81 609
<b>Total des Charges d'Exploitation</b>		<b>-464 709</b>	<b>-469 050</b>	<b>-1 059 029</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-103 876</b>	<b>-22 434</b>	<b>-7 271</b>
Charges Financières Nettes	<u>6-2-6</u>	-9 110	-3 589	-13 379
Produits des Placements et Autres Produits financiers	<u>6-2-7</u>	1 273	6 865	26 442
Gains de change et Autres Gains Ordinaires	<u>6-2-8</u>	10 389	20 974	32 519
Pertes de Change et Autres Pertes Ordinaires	<u>6-2-9</u>	-12 132	-29 930	-42 095
<b>Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt</b>		<b>-113 456</b>	<b>-28 114</b>	<b>-3 784</b>
Impôt sur les Bénéfices		-	-	-
Résultat des Activités Ordinaires Après Impôt		-113 456	-28 114	-3 784
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>		<b>-113 456</b>	<b>-28 114</b>	<b>-3 784</b>
Effets des Modifications Comptables	<u>6-2-10</u>	-	-	6 125
<b>Résultat Après effets de Modifications Comptables</b>		<b>-113 456</b>	<b>-28 114</b>	<b>2 341</b>

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2011

RUBRIQUES	NOTES	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
(En milliers de dinars tunisiens)				
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION</b>	<u>6-3-1</u>			
Encaissements reçus des clients	<u>6-3-1-1</u>	351 099	448 158	1 011 408
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<u>6-3-1-2</u>	-349 002	-397 194	-865 135
Intérêts payés		-3 363	-5 458	-11 292
Impôts, Droits, Taxes et versements assimilés		-13 304	-14 440	-27 365
Primes d'assurance déboursées		-9 191	-6 274	-9 407
Autres flux affectés à l'exploitation		-3 683	-6 390	-86 373
<b>Flux nets affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>-27 444</b>	<b>18 402</b>	<b>11 836</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES À L'INVESTISSEMENT</b>	<u>6-3-2</u>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-68 554	-95 922	-161 688
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		386	658	651
Acquisitions d'immobilisations financières		0	-43	-64
Cessions d'immobilisations financières		0	0	0
Prêts à Long et Moyen Termes accordés		0	780	761
Remboursements de prêts et cessions d'obligations		5 452	1 000	53 341
Intérêts et Dividendes reçus		22 581	12 702	37 327
Autres flux liés aux activités d'investissement		-400	68	-31
<b>Flux nets affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-40 535</b>	<b>-80 757</b>	<b>-69 703</b>
<b>FLUX DE TRES. LIES AUX OP. DE FINANCEMENT</b>	<u>6-3-3</u>			
Dividendes et autres distributions		0	-2 894	-2 894
Encaissements provenant d'emprunts	<u>6-3-3-1</u>	91 662	111 780	156 716
Remboursements d'emprunts		-67 006	-60 687	-125 165
<b>Flux nets affectés aux activités de financement</b>		<b>24 656</b>	<b>48 199</b>	<b>28 657</b>
<b>Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>	<u>6-3-4</u>	<b>1 382</b>	<b>-3 480</b>	<b>-3 986</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-41 941</b>	<b>-17 636</b>	<b>-33 197</b>
Trésorerie au début de la période		132 083	165 279	165 279
Trésorerie à la fin de la période		90 142	147 643	132 083

## Schéma des soldes intermédiaires de gestion au 30/06/2011

PRODUITS	2011	2010	CHARGES	2011	2010	SOLDES	2011	2010
Ventes de marchandises			Coûts d'achat des marchandises Vendues	-	-	Marge Commerciale	-	-
Revenus et Autres Produits d'exploitation	360 833	446 617	Achats d'approvisionnement. Consommés	-124 064	-110 354	Marge Sur Coût Matières	236 769	336 262
Marge Commerciale	-	-		-	-		-	-
Marge sur coût matières	236 769	336 262	Autres charges externes	-216 737	-240 670	Valeur Ajoutée Brute	20 032	95 592
Valeur ajoutée brute	20 032	95 592	<b>Total...</b>	-216 737	-240 670		-	-
	-	-	Impôts et Taxes	-1 439	-1 116		-	-
	-	-	Charges de Personnel	-73 234	-70 907		-	-
<b>Total</b>	<b>20 032</b>	<b>95 592</b>	<b>Total</b>	<b>-74 673</b>	<b>-72 023</b>	<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>	<b>-54 640</b>	<b>23 570</b>
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>-54 640</b>	<b>23 570</b>	Autres charges ordinaires	-12 132	-29 930		-	-
Autres gains ordinaires	12 345	26 354	Charges financières	-6 653	-3 589		-	-
Produits financiers et des placements	1 273	6 865	Dots. aux Amortissements et aux Provisions	-54 076	-51 804		-	-
Transferts de charges	427	420	Impôts sur les bénéfices	-	-		-	-
<b>Total</b>	<b>-40 595</b>	<b>57 209</b>	<b>Total</b>	<b>-72 861</b>	<b>-85 322</b>	<b>Résultat Activités Ordinaires après Impôts</b>	<b>-113 456</b>	<b>-28 114</b>
<b>Résultat positif des activités ordinaires</b>	<b>-113 456</b>	<b>-28 114</b>		-	-		-	-
	-	-	<b>Effets Modifications Comptables</b>	-	-		-	-
<b>Total</b>	<b>-113 456</b>	<b>-28 114</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Résultat Net après. Modification Comptable</b>	<b>-113 456</b>	<b>-28 114</b>

## 1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

### MANAGEMENT

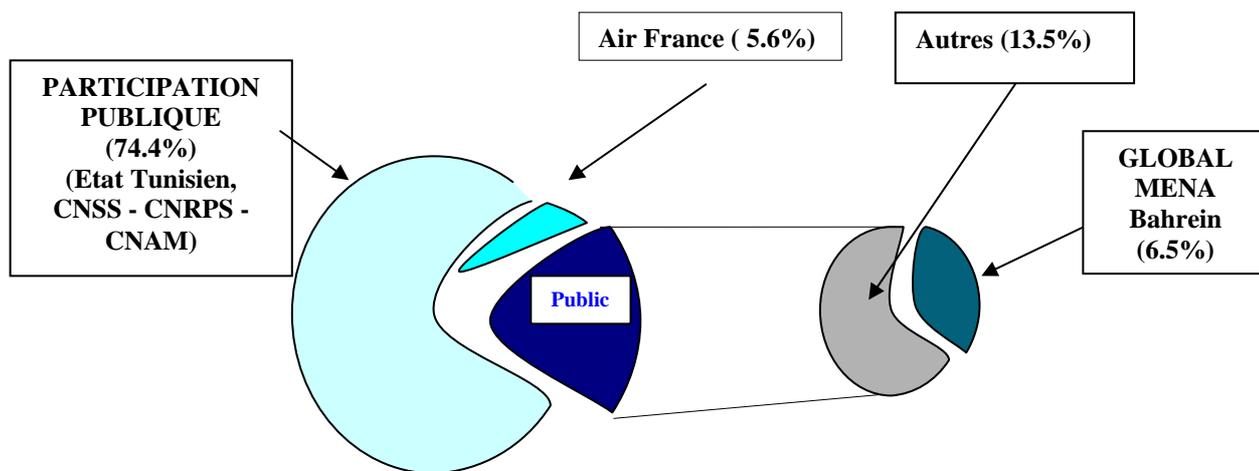
**Président Directeur Général : THAMRI MOHAMED**

**Directeur Général Adjoint : CHIKHROUHOU RIDHA**

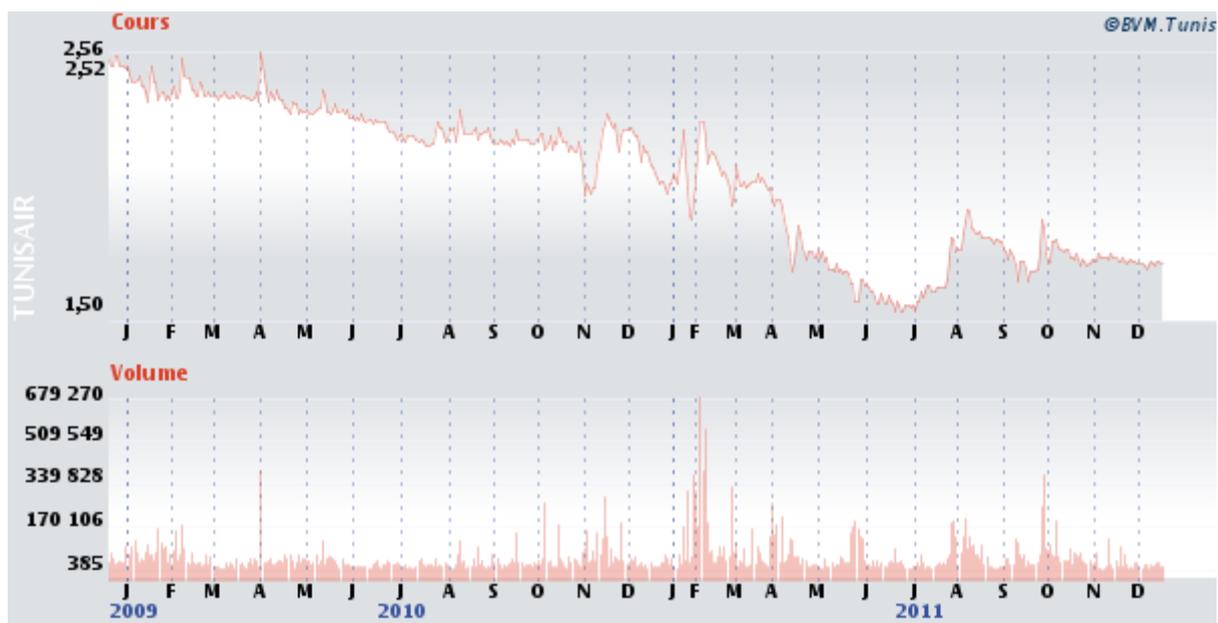
**Secrétaire Général : JEBARA FETHI**

**DATE DE DEMARRAGE DE L'ACTIVITE: 21/10/1948**

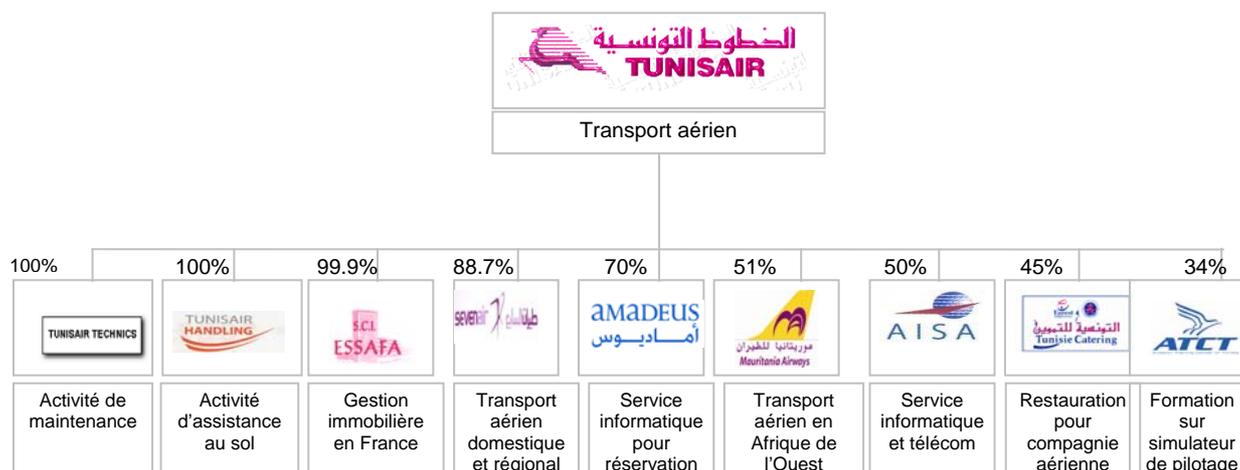
**CAPITAL SOCIAL : 106 199 280**



### EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION



## Structure du groupe



## 2 LA FLOTTE DE TUNISAIR

La flotte de Tunisair compte 34 appareils Boeing et Airbus et un ATR42 loué à la filiale Mauritania Airways.

Type d'avion	Nombre	Mode de financement
A320	14	8 en propriété 5 en Leasing Financier
A319	2	En Leasing Financier
A319ER	2	1 en Leasing Financier 1 par emprunt bancaire
A300-600	3	En propriété
B737-500	4	En propriété
B737-600	7	En Leasing Financier
B737-700	1	En propriété
A340	1	Emprunt bancaire

## 3 LES FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Le premier semestre 2011 a été marqué par les faits suivants :

### 3-1 Au niveau de l'exploitation:

- Augmentation du prix moyen du carburant de 44% passant d'une moyenne de 77 USD le baril au premier semestre 2010 à 111 USD au premier semestre 2011.
- Une baisse significative des revenus de l'activité de transport de 19% passant de 416MD au premier semestre 2010 à 336MD au 30/06/2011 due à la baisse des entrées touristiques et la suspension de notre activité sur la Lybie a compter du mois de mars.

### 3-2 Au niveau de l'investissement:

- Poursuite du paiement des avances pour le financement de la nouvelle flotte pour 11MDT.
- Payement d'une avance de 21 MDT pour l'aménagement de l'appareil A340.
- Acquisition d'un nouvel appareil A320 en mai 2011.

### 3-3 Au niveau de la trésorerie:

La trésorerie de la compagnie a enregistré une régression notable de 42MD suite à la baisse, d'une part de l'activité de transport et la poursuite des engagements de la société en termes d'investissement et d'exploitation d'autre part.

## **4 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

### **4.1 Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
• Logiciels informatiques	3 ans
• Fonds commerciaux	20 ans
• Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail concerne les acquisitions réalisées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1997.

### **4.2 Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations non réévaluées sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires :

	Taux
• Constructions en dur	5%
• Machines, matériels et équipements industriels	15%
• Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
• Equipements informatiques	33.33%
• Mobilier et matériel de bureau	20%
• Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
• Plein potentiel des avions	20%
• Plein potentiel des réacteurs	33.33%
• Matériels de cuisine et buanderie	20%
• Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
• Matériel roulant	20%
• Autres machines, matériels et équipements	15%

Les biens acquis en leasing par Tunisair ont été comptabilisés en adoptant l'approche économique de capitalisation et ce, conformément à la convention de la « prééminence du fonds sur la forme », prévue par le décret n° 96-2459 relatif au Cadre Conceptuel de la Comptabilité et par la Norme Comptable Internationale IAS 17 révisée, relative à la comptabilisation des contrats de leasing ainsi que la Norme Comptable Tunisienne NCT 41 relative aux contrats de location.

#### **4.3 Méthode des composants:**

La méthode des composants consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans
- Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5000 à 25000 HV selon le type de réacteur.

#### **4.4 Titres de participation :**

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage.

Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

#### **4.5 Stocks :**

- Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

#### **4.6 Provisions pour créances douteuses :**

Les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, **par rapport à la date de clôture**, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte des évènements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

#### **4.7 Dettes et créances en monnaies étrangères :**

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la banque centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.
- Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

#### **4.8 Réserves pour fonds social :**

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- ❖ Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.
- ❖ Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent être inscrites à l'actif de la société et le montant utilisé de cette réserve doit être porté au niveau des notes aux états financiers.  
  
Les rémunérations rattachées à ces opérations doivent venir en augmentation de la réserve pour fonds social.
- ❖ Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social doivent venir en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

#### **4.9 Revenus :**

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat net de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

#### **4.10 Frais de formation:**

Les frais de formation du personnel sont comptabilisés en charges de l'exercice de leur engagement. Cependant, les frais de formation du personnel navigant technique sont capitalisés en tant que charges reportées et sont amortis linéairement sur trois exercices.

#### **4.11 Changement de méthode comptable :**

Les avances en devise versées par TUNISIAR à la société AIRBUS pour le renouvellement de sa flotte suivant la convention conclue en juin 2008 totalisent un montant de 92 096 KUS\$ inscrit au niveau de la rubrique « Immobilisations corporelles » ont été actualisées conformément à la norme comptable tunisienne n°15 « opérations en monnaies étrangères ».

Ainsi, ces avances en devises ont été converties au cours de change de la banque centrale de Tunisie à la date de clôture de ces états financiers.

En effet, cet écart a été traité pour chaque avion à part selon la date de livraison prévue par la convention dument conclue avec AIRBUS et ce comme suit :

- La différence de change pour les avions qui seront livrés avant le 31/12/2011 sont prises en compte dans la détermination du résultat et sont inscrites parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- La différence de change pour les avions qui seront livrés après le 31/12/2011 est portée au compte « Ecart de conversion » et elle est résorbée linéairement sur la durée restante.

En sus et en application de la norme comptable tunisienne n°13 « charges d'emprunts » stipule que :

Les coûts d'emprunt doivent être incorporés aux coûts des actifs lorsqu'ils répondent aux trois conditions suivantes :

- ils sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif pouvant donner lieu à incorporation de coûts d'emprunt ;
- il est probable qu'ils génèreront des avantages économiques futurs pour l'entreprise ;
- ils peuvent être mesurés de façon fiable.

Par conséquent, les charges d'emprunts encourus pour le financement de ces avances ont fait l'objet de capitalisation au niveau de la rubrique « Immobilisations corporelles » du fait qu'il s'agit des emprunts à long terme spécifiques au financement du renouvellement de la flotte de TUNISAIR SA.

Par ailleurs, ces coûts sont inévitables vu que la pratique dans le secteur aéronautique ne permet pas l'acquisition d'un avion sans passer par une commande et un paiement d'avance en cours de réalisation de la commande.

Les différences de change et les charges financières ayant un impact sur les résultats des exercices antérieurs ont été constatées aux comptes charges liées à des modifications comptables appropriées.

## ACTIFS

### 6.1.1 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Terrains	2 845	2 845	2 845
Constructions	22 717	21 070	22 579
Constructions sur sol OACA	25 220	25 220	25 220
Constructions en cours	419	1 724	238
Matériels de transport aérien et réacteurs	1 681 626	1 570 134	1 601 175
Matériels de transport aérien en cours	247 492	187 411	236 165
Equipement de rechange avionique	46 435	39 751	43 200
Matériels d'exploitation	3 972	3 905	3 905
Equipements de bureau	31 130	30 822	31 038
Matériels de transport roulant	7 681	8 002	7 616
Matériels et outillages	4 241	4 212	4 232
Autres immobilisations corporelles	12 828	12 712	11 686
Autres immobilisations en cours	984	803	684
<b>Total brut</b>	<b>2 087 590</b>	<b>1 908 611</b>	<b>1 990 583</b>
Amortissements	-1 149 485	-1 092 780	-1 113 713
<b>Total net</b>	<b>938 105</b>	<b>815 831</b>	<b>876 870</b>

## Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations

Libellé	Solde début de l'exercice	Acquisition de l'exercice	Redressement	Sortie	Solde 1 <sup>er</sup> semestre 2011
Immobilisations incorporelles	4 286	0	0	0	4 287
Immobilisations corporelles					
<i>Terrains</i>	2 844	0	0	0	2 844
<i>Constructions</i>	48 037	318	0	0	48 355
<i>Equipement de Rechange Avionique</i>	43 200	5 257	0	0	48 457
<i>Partie durable avions et réacteurs</i>	1 301 501	40 090	20 535	0	1 362 126
<i>Révisions Générales des Réacteurs</i>	236 553	17 624	0	0	254 176
<i>Grandes Visites des Avions</i>	63 121	5 009	0	-3 710	64 420
<i>Avance sur commande des avions</i>	236 165	31 863	-20 535	0	247 492
<i>Matériel d'Exploitation</i>	3 905	67	0	0	3 972
<i>Matériel de Transport Roulant</i>	7 616	65	0	0	7 681
<i>Matériel &amp; Outillage</i>	4 232	9	0	0	4 241
<i>Equipements de Bureau</i>	31 038	94	0	0	31 131
<i>Autres Immobilisations Corporelles</i>	12 371	323	0	0	12 694
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 990 583</b>	<b>100 717</b>	<b>0</b>	<b>-3 710</b>	<b>2 087 590</b>
<b>Total</b>	<b>1 994 869</b>	<b>100 717</b>	<b>0</b>	<b>-3 710</b>	<b>2 091 877</b>

## Tableau des amortissements

Libelle	Solde début exercice	Dotations 2011	Redressement	sortie	Amortissement 1 <sup>er</sup> semestre 2011
Immobilisations Incorporelles	4 003	79	0	0	4 082
Immobilisations corporelles					
<i>Constructions</i>	36 637	1 277	0	0	37 914
<i>Equipements de Rechange Avionique</i>	15 609	2 109	0	0	17 717
<i>Partie durable avions et réacteurs</i>	901 325	18 221	0	0	919 546
<i>Révisions Générales des Réacteurs</i>	89 382	11 473	0	0	100 855
<i>Grandes Visites des Avions</i>	17 897	5 429	0	-3 710	19 616
<i>Matériel d'Exploitation</i>	3 394	95	0	0	3 489
<i>Matériel de Transport Roulant</i>	4 923	440	0	0	5 363
<i>Matériel &amp; Outillage</i>	3 459	99	0	0	3 558
<i>Équipement de Bureau</i>	29 923	223	0	0	30 146
<i>Autres Immobilisations Corporelles</i>	11 166	116	0	0	11 282
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>1 113 713</b>	<b>39 483</b>	<b>0</b>	<b>-3 710</b>	<b>1 149 485</b>
<b>Total général</b>	<b>1 117 716</b>	<b>39 562</b>	<b>0</b>	<b>-3 710</b>	<b>1 153 569</b>

**6.1.2 Immobilisations financières :**

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<b>30/06/2011</b>		<b>30/06/2010</b>	<b>31/12/2010</b>
Obligations et bons à long terme	997		1 597	996
Prêts	25 908		30 450	27 307
Titres de participation	153 813	(1)	153 835	153 814
Autres immobilisations	2 415		1 946	2 015
<b>Total brut</b>	<b>183 133</b>		<b>187 828</b>	<b>184 132</b>
Provision pour dépréciation des titres de participation et des prêts	-20 726		-14 394	-18 269
<b>Total net</b>	<b>162 407</b>		<b>173 434</b>	<b>165 863</b>

✓ (1) Les participations de Tunisair sont essentiellement des parts dans le capital de ses filiales. Le portefeuille est réparti entre Valeurs locales et Valeurs à l'étranger.

(en dinars)	Nombre	val nominale	Valeurs	valeurs	Provisions		
Société	d'actions	de l'action	d'acquisitions CMP	historiques	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	Variation
Tunisavia	291 572	10	2,52	734 770	0	0	0
Tunisair Handling	240 958	100	100	24 095 840	0	0	0
Tunisair Technics	826 010	100	99,613	82 281 000	1594211	0	1594211
Tunisair Express	322 673	55	63	20 347 015	7 641 615	5360864	2280751
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	0	0	0
Aviation IT Services Africa	7 500	10	0,333	2500	0	0	0
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400 000	2456784	0	2456784
ATCT	59 500	100	100	5 950 000	0	0	0
Tunis Convention Bureau	50	100	100	5 000	5 000	5 000	0
Tunisie Trade Net	1 000	100	100	100 000	0	0	0
STUSID	1 250	100	100	125 000	0	0	0
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	0
Société Protunisia	400	10	10	4 000	4 000	4 000	0
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2,066	53 450	0	0	0
Tourafic (liquidée)	5	100	100	0	liquidé	500	-500
CERA	100	10	10	1 000	0	0	0
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500	0	0	0
SEPTH	4400	10	9.091	40 000	3 674	3 674	0
SNR	2900	5	5	14 500	0	0	0
Société El Fouladh	18 000	5	0,833	15 000	15 000	15 000	0

SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	0
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2 000	0	0	0
SAGEP	60	10	10	600	600	600	0
SODIS	17 142	10	5.6	95 710	0	0	0
			<b>TOTAL 1</b>	<b>139 697 085</b>	<b>11 778 084</b>	<b>5 446 838</b>	<b>6 331 246</b>

Société	Nombre	val nominale	Valeurs	valeurs	Provisions		Variation
	d'actions	de l'action (EUR/USD)	d'acquisitions (EUR/USD)	historiques (TND)	30/06/2011	30/06/2010	
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	0	0	0
Muritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 519	6 565 519	0
SITA-BELGE	19	5 €	5 €	127	0	0	0
SITA - NV	193 769		1,034 \$	286 034	0	0	0
			<b>TOTAL 2</b>	<b>14 116 015</b>	<b>6 565 519</b>	<b>6 565 519</b>	<b>0</b>
			<b>Total général</b>	<b>153 813 147</b>	<b>18 343 603</b>	<b>12 012 357</b>	<b>6 331 246</b>

**6.1.3 Autres actifs non courants :**

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Ecarts de conversion	20 643	29 360	22 756
Frais de formation	11 474	4 612	7 795
Primes de retraite	0	19	0
<b>Total</b>	<b>32 117</b>	<b>33 991</b>	<b>30 551</b>

**6.1.4 Stock :**

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Stocks consommables catering	1 868	2 938	2 500
Stocks habillement	404	507	548
Autres stocks consommables	573	596	643
<b>Total brut</b>	<b>2 845</b>	<b>4 041</b>	<b>3 691</b>
Provisions	-69	-116	-116
<b>Total net</b>	<b>2 776</b>	<b>3 925</b>	<b>3 575</b>

**6.1.5 Clients et comptes rattachés :**

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Clients ordinaires	82 750	64 432	26 220
Clients douteux	106 668	87 289	101 756
<b>Total brut</b>	<b>189 418</b>	<b>151 721</b>	<b>127 976</b>
Provisions	-106 666	-87 289	-101 756
<b>Total net</b>	<b>82 752</b>	<b>64 432</b>	<b>26 220</b>

**6.1.6 Autres actifs courants :**

Ce compte s'analyse comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Personnel et comptes rattachés	15 743	13 320	15 597
Etat et collectivités publiques	93 853	91 637	87 536
Débiteurs divers	28 657	51 131	44 338
Divers autres actifs courants	97 829	137 720	72 433
<b>Total brut</b>	<b>236 082</b>	<b>293 808</b>	<b>219 904</b>
Provisions	-51 557	-53 397	-53 397
<b>Total net</b>	<b>184 525</b>	<b>240 411</b>	<b>166 507</b>

**6.1.7 Placements et autres actifs financiers :**

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Echéances à court terme sur emprunts obligataires	600	600	600
Echéances à court terme sur prêts	6 772	58 885	10 876
Echéances impayées	1 794	1 794	1 793
Intérêts courus à recevoir	699	4 161	594
<b>Total brut</b>	<b>9 865</b>	<b>65 440</b>	<b>13 863</b>
Provision pour dépréciation des prêts	-1 794	-1 794	- 1794
<b>Total net</b>	<b>8 071</b>	<b>63 646</b>	<b>12 069</b>

**6.1.8 Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Placements à court terme	25 732	49 654	73 047
Effets	91	57	115
Banques	63 994	97 606	58 645
Caisses	325	326	276
<b>Total</b>	<b>90 142</b>	<b>147 643</b>	<b>132 083</b>

**CAPITAUX PROPRES & PASSIFS****6.1.9 Capitaux propres :**

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	30/06/2011		30/06/2010	31/12/2010
Capital social	106 199		106 199	106 199
Réserve légale	10 620		9 735	10 620
Réserve pour fonds social	8 728	(1)	7 678	8 811
Autres réserves et fonds d'investissement	453 238	(2)	399 477	453 239
Autres capitaux propres	98		153	125
Modifications comptables	0		0	6 125
Résultat reporté	11 341		65 146	9 000
<b>Total net</b>	<b>590 224</b>		<b>588 388</b>	<b>594 119</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-113 456</b>		<b>-28 114</b>	<b>-3 784</b>
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>476 768</b>		<b>560 274</b>	<b>590 335</b>

(1) Le poste « Réserve pour fond social » comprend les cotisations et les remboursements des différents postes du fond social.

Le bilan du fond social se détaille comme suit :

<b>RESSOURCES</b>		<b>EMPLOIS</b>	
<b>SOLDE AU 31/12/2010</b>	<b>2 930</b>	Primes fin de carrière	700
Remboursement cotisation	731	Allocations scolaires	2
Remboursement prêt	925	Remboursement fonds de solidarité	442
Autres ressources	-	Résorption avances au F.S	
Dotation de réserves pour F.S	-	Loisirs	3
Loisirs	125	Remboursement cotisation F.S	270
Participation des filiales exercice 2009 et antérieurs	0,536	Restauration et dons	148
		Prêts accordés au personnel	759
		<b>Total emplois</b>	<b>2 324</b>
<b>Total ressources</b>	<b>3 975</b>	<b>SOLDE</b>	<b>1 651</b>

(2) Les autres réserves et fonds d'investissement sont détaillés comme suit :

- Fonds de réserves extraordinaires : 338,2 MD.
- Réserve spéciale de réévaluation : 50,9 MD.
- Réserve spéciale de réévaluation : 53,7 MD.
- Fonds d'investissement : 10,4 MD.

#### **6.1.10 Emprunts :**

	<b>30/06/2011</b>	<b>30/06/2010</b>	<b>31/12/2010</b>
Emprunts financement Boeing	4 386	26 967	15 270
Emprunts financement Airbus	373 067	365 921	376 292
Crédits exploitation	0	0	7 190
<b>TOTAL</b>	<b>377 453</b>	<b>392 888</b>	<b>398 752</b>

#### **6.1.11 Provisions pour risques et charges :**

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

	<b>30/06/2011</b>	<b>30/06/2010</b>	<b>31/12/2010</b>
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	10 871	8 601	8 601
Provisions pour redevances OACA	44	44	44
Provisions pour affaires prud'homales	545	2 114	888
Provisions pour litiges commerciaux	3 378	1 704	1 665
Provisions pour pénalité de retard CNSS	57	56	57
<b>Total</b>	<b>14 895</b>	<b>12 519</b>	<b>11 255</b>

#### **6.1.12 Fournisseurs et comptes rattachés :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<b>30/06/2011</b>	<b>30/06/2010</b>	<b>31/12/2010</b>
Fournisseurs locaux d'exploitation	121 873	108 909	46 772
Fournisseurs étrangers d'exploitation	51 207	101 177	20 191
Fournisseurs locaux d'immobilisation	335	1 474	388

Fournisseurs étrangers d'immobilisation	3 175	2 902	3 438
Fournisseurs, factures non parvenues	7 895	5 184	27 256
Fournisseurs, retenues de garantie	337	290	325
Fournisseurs, intérêts courus	-64	-64	-64
Fournisseurs, avances et acomptes	-733	-3 706	-733
Fournisseurs, reports solde créditeurs non mouvementés depuis 94	2 071	2 071	2 071
<b>Total</b>	<b>186 096</b>	<b>218 237</b>	<b>99 644</b>

### 6.1.13 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	30/06/2011		30/06/2010	31/12/2010
Créditeurs divers	85 081		60 390	69 371
Titres de transport non encore honorés	107 467	(1)	107 213	76 073
Personnel et comptes rattachés	20 749		21 039	21 613
Etat et collectivités publiques	5 570		1 273	5 163
Actionnaires, dividendes à payer	235		235	235
Divers autres passifs courants	13 620		16 636	14 202
<b>Total</b>	<b>232 722</b>		<b>206 786</b>	<b>186 657</b>

(1) Le poste recettes billets et LTA non encore honorés enregistre les billets et les LTA vendus à compter du 30 juin 2009 mais non encore utilisés 30 juin 2011.

### 6.1.14 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2011		30/06/2010	31/12/2010
Echéances à moins d'un an sur emprunts	165 525		132 013	114 486
Intérêts courus et non échus sur emprunts	38 958		5 591	1 551
<b>Total</b>	<b>204 483</b>		<b>137 604</b>	<b>116 037</b>

## NOTES A L'ETAT DE RESULTATS

### 6.2.1 Revenus :

Le chiffre d'affaires se détaille comme suit :

	30/06/2011		30/06/2010	31/12/2010
Revenus de l'activité de transport	336 839	(1)	416 220	990 756
Revenus de l'activité d'assistance aux cies. Aériennes	1 942		1 255	3 258
<b>Total</b>	<b>338 781</b>		<b>417 475</b>	<b>994 014</b>

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2011		30/06/2010	31/12/2010
Transport des passagers et de bagage	325 503	(i)	405 569	969 017

Transport du fret et de la poste	11 336		10 651	21 739
<b>Total</b>	<b>336 839</b>		<b>416 220</b>	<b>990 756</b>

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Revenus activité « régulier et supplémentaire »	224 703	261 877	600 139
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	45 501	46 253	96 848
Revenus activité « Charter » et frètement	55 299	97 439	272 030
<b>Total</b>	<b>325 503</b>	<b>405 569</b>	<b>969 017</b>

### 6.2.2 Achats d'approvisionnements consommés :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Carburant avions	113 464	99 250	240 293
Produits sur opération de Hedging	0	0	0
Charges sur opération de Hedging	0	0	6
Approvisionnement catering	7 343	10 917	25 013
Approvisionnement techniques	251	241	529
Autres approvisionnements consommés	3 006	-54	4 789
<b>Total</b>	<b>124 064</b>	<b>110 354</b>	<b>270 630</b>

### 6.2.3 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Personnel au sol	44 402	32 822	68 131
Personnel navigant technique	18 801	26 218	55 171
Personnel navigant commercial	10 031	11 867	24 992
<b>Total</b>	<b>73 234</b>	<b>70 907</b>	<b>148 294</b>

### 6.2.4 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Redevances de survol	31 113	34 802	82 090
Redevances d'atterrissage	14 617	15 545	36 712
Redevances d'embarquement	42 332	46 202	104 499
Diverses autres redevances	20 552	27 741	53 334
<b>Total</b>	<b>108 614</b>	<b>124 290</b>	<b>276 635</b>

### 6.2.5 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Assurance des avions	7 730	3 536	7 580
Diverses autres charges d'exploitation	30 002	33 594	74 029
<b>Total</b>	<b>37 732</b>	<b>37 130</b>	<b>81 609</b>

### 6.2.6 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Intérêt des emprunts pour acquisition d'immo.	6 571	4 854	9 517
Charges financières LI.MO.CA	17	-1 284	-60
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	2 457	0	3 875
Autres charges financières	65	19	47
<b>Total</b>	<b>9 110</b>	<b>3 589</b>	<b>13 379</b>

### 6.2.7 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements ont connu une diminution qui est due à la baisse des intérêts de placement qui ont été affectés non seulement par le faible niveau des taux d'intérêts mais aussi par la diminution de l'excédent de trésorerie :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Intérêts des placements à court terme	684	895	1 683
Revenus des Emprunts Obligataires	0	85	111
Intérêts des dépôts bancaires à terme	470	2 151	2 983
Rémunération des comptes bancaires	41	68	213
Revenus des Prêts à long terme	0	8	383
Dividendes des entreprises, filiales	59	0	17 292
Dividendes des entreprises, non filiales	0	0	9
Divers autres produits des placements	19	3 658	3 768
<b>Total</b>	<b>1 273</b>	<b>6 865</b>	<b>26 442</b>

### 6.2.8 Gains de Change et Autres gains ordinaires :

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Gains de change	9 524	14 268	25 001
Produits nets sur cessions d'immobilisation et autres Gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	404	5 792	5 842
Reprises sur amortissements et provisions	343	522	3 675
Produits divers ordinaires LIMOCA	91	364	-2 073
Divers autres gains ordinaires	27	28	74
<b>Total</b>	<b>10 389</b>	<b>20 974</b>	<b>32 519</b>

**6.2.9 Autres pertes ordinaires :**

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Pertes de change	11 948	29 820	38 602
Charges diverses ordinaires LIMOCA	161	96	779
Autres charges diverses ordinaires	23	13	2 714
<b>Total</b>	<b>12 132</b>	<b>29 930</b>	<b>42 095</b>

**6.2.10 Effets des modifications comptables :**

Les effets des modifications comptables au titre de l'exercice 2010 accusent un solde positif pour une valeur de 6 125 MDT.

**NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

**6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :**

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus:

- 1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de «LTA » par les agences locales et à l'étranger.
- 2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.
- 3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.
- 4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créditeurs divers.
- 5/ Des paiements au personnel ou pour leurs compte.
- 6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.
- 7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.
- 8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6-3-1-1 : Les encaissements reçus des clients se détaillent comme suit :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Encaissements des clients en Tunisie	55 028	43 632	33 437
Encaissements des clients à l'étranger	116 644	205 995	571 227
Encaissement paiements Compagnies Aériennes	-2 596	-1 244	1 540
Encaissements des administrations en Tunisie	8 137	10 883	18 174

Encaissements des Ventes B. S. P	173 963	188 886	387 049
Divers Autres Encaissements	-77	6	-19
<b>Total net</b>	<b>351 099</b>	<b>448 158</b>	<b>1 011 408</b>

6-3-1-2 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Sommes versées aux fournisseurs	-246 795	-326 305	-677 151
Sommes versées aux au personnel	-102 207	-70 889	-187 984
<b>Total net</b>	<b>-349 002</b>	<b>-397 194</b>	<b>-865 135</b>

### 6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions, des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.
- Les décaissements réalisés pour l'acquisition de titres de participation.
- Les prêts accordés à long et moyen termes.
- Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

### 6.3.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :

Il s'agit des montants relatifs aux versements du principal des montants empruntés.

6-3-3-1 : La variation du poste « encaissement provenant d'emprunts » est due aux crédits contractés pour le financement d'un nouvel appareil A320, la poursuite du paiement des avances pour le financement de la nouvelle flotte et l'aménagement de l'A340.

### 6.3.4 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Gains de change	6 001	5 448	11 889
Pertes de change	-4 619	-8 928	-15 875
<b>Total</b>	<b>1 382</b>	<b>-3 480</b>	<b>-3 986</b>

## **NOTES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### 6.4.1 Engagements donnés :

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

EN MILLE DINAR	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Crédits documentaires ouverts et non utilisés	2 344	913	6 184

Cautions données	6 531	40 906	40 906
<b>Total</b>	<b>40 553</b>	<b>41 819</b>	<b>47 090</b>

#### 6.4.2 Engagements reçus :

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

EN MILLE DINAR	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
Engagements reçus pour hypothèques et nantissement	-	-	518
Garanties bancaires reçues	-	-	369
Cautions reçues	3 157	3 040	282
<b>Total</b>	<b>3 157</b>	<b>3 040</b>	<b>1 169</b>

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2011.**

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR SA » ,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 Octobre 2010 et en application de l'article 21 bis nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société tunisienne de l'air « TUNISAIR-S.A », couvrant la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2011.

2- Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **1 501 098 KDT**, une situation nette positive de **476 768 KDT** et un résultat déficitaire de **113 456 KDT** ont été arrêtés par votre conseil d'administration et relèvent de sa responsabilité. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

3- Nous avons effectué notre examen limité selon les Normes Professionnelles applicables en Tunisie aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières, il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

#### **4- Provision pour risque social**

La société « TUNISAIR SA » a fait l'objet d'un contrôle comptable opéré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale « CNSS » au titre de la période allant du 01 Octobre 2007 au 30 Septembre 2010. Ce contrôle a abouti à un redressement des cotisations sociales pour un montant de 13 851 KDT.

A la date de clôture des comptes, aucune provision pour risque n'a été constatée par la société « TUNISAIR SA ». A cet effet, nous émettons une réserve d'égale montant.

#### **5- Provision pour pénalités de retard au titre des dettes de l' OACA**

5-1 La société « TUNISAIR SA » n'a pas procédé à la comptabilisation d'une provision pour pénalités de retard sur les dettes de l'O.A.C.A pour un montant de 4 932 KDT et sur les redevances impayées de la société « TUNISIE CATERING » pour un montant de 7 040 KDT.

5-2 La société « TUNISAIR SA » a bénéficié d'une concession tarifaire de 50% au titre des tarifs de redevances domaniales pratiqués à partir de l'exercice 2007. Cet avantage est conditionné par le paiement de ses dettes antérieures vis-à-vis de l'OACA.

Étant donné que cette condition n'a pas été respectée par la société « TUNISAIR SA » au 30 Juin 2011, la déchéance de cet avantage fera courir à la compagnie un risque estimé à 3 970 KDT à cette même date.

#### **6- Locations d'avions à « Mauritania Airways »**

La société « TUNISAIR-S.A » a mis à la disposition de sa filiale « Mauritania Airways » deux avions de type BOEING 737-700, qu'elle a affrétés auprès de « Wells Fargo Bank Northwest » en Dry Lease, moyennant principalement un loyer mensuel forfaitaire de 230 KUSD pour chaque avion. Ces contrats couvrent une durée ferme de 6 ans à partir de la date de mise en exploitation des avions (Juin 2009).

Comme nous l'avons indiqué dans nos précédents rapports, la société « Mauritania Airways » a suspendu ses activités et ses ventes de billets au cours du mois de Décembre 2010.

Le montant facturé par TUNISAIR- SA au 30 juin 2011 s'élève à **1 753 KDT**. Ce montant est totalement provisionné à la même date.

#### **7- Redevances Aéroportuaires**

Les redevances aéroportuaires collectées par « TUNISAIR-S.A » auprès des passagers sont comptabilisées parmi les revenus. Celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par « TUNISAIR-S.A » sont constatées en charges.

Ce traitement comptable crée des distorsions entre les charges et les produits et affecte indûment la situation nette et les passifs de la Société.

#### **8- Matériel de Transport Aérien**

Comme nous l'avons indiqué dans nos précédents rapports, le matériel de transport aérien de la société « TUNISAIR SA », comprend deux avions hors plan de vol et hors stratégie commerciale à la date de notre intervention, un Boeing B 737-700 acquis en 1999, et un Airbus A340-500 acquis en 2009, dont le coût global d'acquisition est estimé respectivement à 54 089 KDT et à 233 920 KDT. Le prix de l'Airbus A340 - 500, comprend des avances versées à la société « Sabena Technics » au titre des aménagements « VIP » pour la somme de 58 461 KDT au 30 Juin 2011. Il y a lieu de préciser que l'aménagement « VIP » de l'avion A340-500 se poursuit au 30 juin 2011 et que les charges dont principalement les dotations aux amortissements, les charges financières et les pertes de change relatives à ces deux appareils, sont estimés à 7 124 KDT au titre du premier semestre 2011.

Les produits relatifs à la mise à disposition d'un avion spécial de la société « TUNISAIR SA » au profit de la présidence de la République sont estimés forfaitairement à 200 KDT pour le premier semestre 2011 et ce conformément à la convention signée en 2003.

Ainsi, l'impact négatif sur le résultat de la période se chiffre à 6 924 KDT.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que :

- a- La société « TUNISAIR SA » a mis à la disposition du Premier Ministère l'avion B 737-700 au cours du premier semestre 2011 pour un montant global de 850 KDT soit 50 KDT l'heure de vol.
- b- La société « TUNISAIR SA » a obtenu le 3 Mars 2011 l'autorisation pour la mise à la vente de ces deux appareils. A la date de la rédaction de ce rapport, nous n'avons été avisés d'aucune cession de ces appareils.

**9- Avis**

Sur la base de notre examen limité, et à l'exception de ce qui est indiqué au niveau des paragraphes 04 à 08 ci-dessus, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR SA » arrêtés au 30 juin 2011 et annexés au présent rapport ne donnent pas une image fidèle, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 29 Mars 2012

Les Commissaires Aux Comptes

**AMI Consulting**

**Abdelmajid DOUIRI**  

**Cabinet AMTA-Raja ISMAIL**

L'Administrateur Provisoire  
**Khaled KALIA** 

**FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE  
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 1<sup>er</sup> Août 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.063.314, un actif net de D : 1.058.767 et un déficit de D : 63.004, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

***Vérifications et informations spécifiques***

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités et les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice, 11,77% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 26 Mars 2012  
Le Commissaire aux Comptes  
**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>767 771</u>	<u>1 105 378</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		298 023	647 140
Obligations et valeurs assimilées		469 748	458 238
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>125 175</u>	<u>91 218</u>
Placements monétaires	5	124 316	90 287
Disponibilités		859	931
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>170 368</u>	<u>275 085</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>1 063 314</b></u>	<u><b>1 471 681</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	4 471	6 148
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	76	112
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>4 547</b></u>	<u><b>6 260</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	13	1 045 147	1 457 820
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		13 620	7 601
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>1 058 767</b></u>	<u><b>1 465 421</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>1 063 314</b></u>	<u><b>1 471 681</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Not e</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2011</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2010</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	29 385	21 704
Dividendes		9 815	10 979
Revenus des obligations et valeurs assimilées		19 570	10 725
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	6 374	9 203
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		35 759	30 907
Charges de gestion des placements	11	(20 544)	(20 651)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		15 215	10 256
Autres charges	12	(1 083)	(1 061)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		14 132	9 195
Régularisation du résultat d'exploitation		(512)	(1 594)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXRECICE</b>		13 620	7 601
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		512	1 594
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(124 057)	96 250
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		50 791	31 667
Frais de négociation		(3 870)	(1 983)
<b>RESULTAT DE L'EXRECICE</b>		<b>(63 004)</b>	<b>135 129</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le</i> <i>31/12/2011</i>	<i>Exercice clos le</i> <i>31/12/2010</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>(63 004)</u>	<u>135 129</u>
Résultat d'exploitation	14 132	9 195
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(124 057)	96 250
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	50 791	31 667
Frais de négociation de titres	(3 870)	(1 983)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(343 650)</u>	<u>817 736</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	1 696 848	4 436 707
- Régularisation des sommes non distribuables	(85 023)	541 103
- Régularisation des sommes distribuables	20 188	11 191
<b>Rachats</b>		
- Capital	(2 058 852)	(3 683 787)
- Régularisation des sommes non distribuables	103 889	(474 693)
- Régularisation des sommes distribuables	(20 700)	(12 785)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(406 654)</b></u>	<u><b>952 865</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période (capital initial)	1 465 421	512 556
En fin de période	1 058 767	1 465 421
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	11 155	4 475
En fin de période	8 385	11 155
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>126,269</b></u>	<u><b>131,369</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>(3,88%)</b></u>	<u><b>14,69%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 14 août 2008 à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 Octobre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-** Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2-** Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

#### **3.3-** Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.4-** Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

#### **3.5-** Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 767.771 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>293 314</b>	<b>298 023</b>	<b>28,15%</b>
<b><u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u></b>		<b>293 314</b>	<b>298 023</b>	<b>28,15%</b>
AIR LIQUIDE	23	6 502	9 522	0,90%
ARTES	500	4 979	4 801	0,45%
ATB	5 500	35 461	32 505	3,07%
ATTIJARI BANK	1 500	29 257	28 053	2,65%
B.N.A	1 570	15 510	18 868	1,78%
BIAT	200	11 704	14 889	1,41%
BT	1 400	15 682	14 990	1,42%
CARTHAGE CEMENT	4 000	14 122	16 212	1,53%
CIL	375	7 960	6 776	0,64%
ELECTROSTAR	2 000	16 194	7 620	0,72%
ENNAKL AUTOMOBILES	2 200	23 540	21 094	1,99%
LES CIMENTS DE BIZERTE	700	5 555	5 544	0,52%
P.G.H	3 868	22 868	31 613	2,99%
SERVICOM	300	1 647	3 300	0,31%
SFBT	300	3 249	3 903	0,37%
SOTRAPIL	396	3 794	5 434	0,51%
SOTUVER	350	3 001	3 329	0,31%
SPIDIT-SICAF	3 500	21 424	23 464	2,22%
STAR	160	27 109	23 597	2,23%
TELNET HOLDING	400	2 320	3 506	0,33%
TUNIS RE	1 000	14 100	11 434	1,08%
UIB	400	7 336	7 569	0,71%
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>459 329</b>	<b>469 748</b>	<b>44,37%</b>

AMEN BANK 2010	1 000	93 330	94 588	8,93%
CHO COMPANY 2009	450	45 000	45 005	4,25%
CIL 2009/3	200	16 000	16 621	1,57%
CIL 2010/1	500	40 000	40 666	3,84%
ELW 2010	800	80 000	83 083	7,85%
HL 2009/2	300	18 000	18 212	1,72%
HL 2010/1	500	40 000	40 904	3,86%
MEUBLATEX 2010 B	400	40 000	41 180	3,89%
STB 2010-1	300	27 999	28 920	2,73%
TLG 2008-3	150	9 000	9 435	0,89%
TUN LEASING 2011-1	500	50 000	51 134	4,83%
<b>TOTAL</b>		<b>752 643</b>	<b>767 771</b>	<b>72,52%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>72,21%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2010	969 374	7 238	128 766	1 105 378	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions	270 195			270 195	
Titres OPCVM	49 936			49 936	
Obligations	50 000			50 000	
<b>Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Actions	(495 255)			(495 255)	51 910
Titres OPCVM	(49 936)			(49 936)	(1 119)
Obligations	(41 671)			(41 671)	
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres			(124 057)	(124 057)	
Variation des intérêts courus sur obligations		3 181		3 181	
Soldes au 31 décembre 2011	752 643	10 419	4 709	767 771	50 791

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 124.316 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
<b>Dépôts à vue</b>			
B.N.A au 11/02/2012 à 2.82%	80 000	80 241	7,58%
B.N.A au 12/02/2012 à 2.82%	6 000	6 018	0,57%
B.N.A au 18/02/2012 à 2.82%	9 000	9 023	0,85%
B.N.A au 19/02/2012 à 2.82%	8 000	8 020	0,76%
B.N.A au 15/03/2012 à 2.66%	14 000	14 012	1,32%
B.N.A au 24/03/2012 à 2.66%	4 000	4 002	0,38%
B.N.A au 28/03/2012 à 2.66%	3 000	3 000	0,28%
<b>TOTAL</b>	<b>124 000</b>	<b>124 316</b>	<b>11,74%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>11,69%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 170.368 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Vente de titres à encaisser	170 340	275 060
Autres	28	25
<b>Total</b>	<u>170 368</u>	<u>275 085</u>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à D : 4.471 contre D : 6.148 au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	3 252	4 471
Rémunération du dépositaire et du distributeur	1 219	1 677
<b>Total</b>	<u>4 471</u>	<u>6 148</u>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 76 contre D : 112 au 31 décembre 2010 et englobe exclusivement la redevance du CMF.

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 29.385 contre D : 21.704 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<b>Année 2011</b>	<b>Année 2010</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	8 186	10 028
des titres OPCVM	1 629	951
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations	19 570	10 725
<b>TOTAL</b>	<b>29 385</b>	<b>21 704</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à D : 6.374 contre D : 9.203 au 31/12/2010 et représente les intérêts des dépôts à vue.

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2011 à D : 20.544 contre D : 20.651 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	14 941	15 019
Rémunération du dépositaire et du distributeur	5 603	5 632
<b>Total</b>	<u>20 544</u>	<u>20 651</u>

**Note 12 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 1.083 contre D : 1.061 au 31 décembre 2010 , et englobent principalement la redevance du CMF.

**Note 13 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	1 457 820
Nombre de parts	11 155
Nombre de copropriétaires	21

Souscriptions réalisées

Montant	1 696 848
Nombre de parts émises	12 984
Nombre de copropriétaires nouveaux	22

Rachats effectués

Montant	(2 058 852)
Nombre de parts rachetées	(15 754)
Nombre de copropriétaires sortants	(25)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(124 057)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	50 791
Régularisation des sommes non distribuables	20 753
Frais de négociation	(3 870)
Résultat incorporé à la V.L	7 601
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(1 887)

Capital au 31-12-2011

Montant	1 045 147
Nombre de parts	8 385
Nombre de copropriétaires	18

**Note 14 : Autres informations****14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	4,265	2,771	3,242
Charges de gestion des placements	(2,450)	(1,851)	(1,881)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>1,815</b>	<b>0,919</b>	<b>1,361</b>
Autres charges	(0,129)	(0,095)	(0,098)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>1,685</b>	<b>0,824</b>	<b>1,264</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,061)	(0,143)	0,561
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,624</b>	<b>0,681</b>	<b>1,825</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(14,795)	8,628	7,266
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	6,057	2,839	3,441
Frais de négociation	(0,462)	(0,178)	(0,706)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(9,199)</b>	<b>11,289</b>	<b>10,002</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(7,514)</b>	<b>12,114</b>	<b>11,265</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(9,199)</b>	<b>11,289</b>	<b>10,002</b>
Régularisation du résultat non distribuable	2,475	4,861	2,711
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(6,724)</b>	<b>16,150</b>	<b>12,713</b>
Valeur liquidative	126,269	131,369	114,538
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges / actif net moyen	1,90%	1,51%	1,75%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,08%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,26%	0,55%	1,70%

**14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE  
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 1<sup>er</sup> Août 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 2.127.721, un actif net de D : 2.105.557 et un déficit de D : 68.174 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAXULA CROISSANCE PRUDENCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

***Vérifications et informations spécifiques***

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les liquidités et quasi-liquidités représentent à la clôture de l'exercice 18,55% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 26 Mars 2012  
Le Commissaire aux Comptes  
**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>1 438 946</u>	<u>1 830 678</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		447 949	903 756
Obligations et valeurs assimilées		990 997	926 922
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>394 782</u>	<u>737 688</u>
Placements monétaires	5	391 875	737 866
Disponibilités		2 907	(178)
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>293 993</u>	<u>453 762</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>2 127 721</u></u>	<u><u>3 022 128</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	8 966	14 018
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	13 198	6 312
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>22 164</u></u>	<u><u>20 330</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	13	2 075 745	2 974 833
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		29 812	26 965
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>2 105 557</u></u>	<u><u>3 001 798</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>2 127 721</u></u>	<u><u>3 022 128</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	56 620	31 972
Dividendes		15 194	11 021
Revenus des obligations et valeurs assimilées		41 426	20 951
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	16 175	32 053
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>72 795</b>	<b>64 025</b>
Charges de gestion des placements	11	(40 448)	(41 430)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>32 347</b>	<b>22 595</b>
Autres charges	12	(2 109)	(2 133)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>30 238</b>	<b>20 462</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(426)	6 503
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>29 812</b>	<b>26 965</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		426	(6 503)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(126 370)	94 959
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		33 401	69 954
Frais de négociation		(5 443)	(4 716)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(68 174)</b>	<b>180 659</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>(68 174)</u>	<u>180 659</u>
Résultat d'exploitation	30 238	20 462
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(126 370)	94 959
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	33 401	69 954
Frais de négociation de titres	(5 443)	(4 716)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(828 067)</u>	<u>2 183 312</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	1 800 433	8 028 284
- Régularisation des sommes non distribuables	(69 424)	670 502
- Régularisation des sommes distribuables	18 954	46 204
<b>Rachats</b>		
- Capital	(2 659 835)	(5 958 310)
- Régularisation des sommes non distribuables	101 185	(563 667)
- Régularisation des sommes distribuables	(19 380)	(39 701)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(896 241)</b></u>	<u><b>2 363 971</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période (capital initial)	3 001 798	637 827
En fin de période	2 105 557	3 001 798
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	25 584	5 930
En fin de période	18 193	25 584
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>115,734</b></u>	<u><b>117,331</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>(1,36%)</b></u>	<u><b>9,08%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 14 août 2008 à l'initiative de la société MAXULA BOURSE et la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 Octobre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

#### 3.3 Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### 3.4 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

#### 3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 1.438.946 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>455 464</b>	<b>447 949</b>	<b>21,27%</b>
<b><u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u></b>	-	<b>455 464</b>	<b>447 949</b>	<b>21,27%</b>
AIR LIQUIDE	39	11 000	16 146	0,77%
AMEN BANK	100	6 150	6 532	0,31%
ARTES	250	2 770	2 400	0,11%
ATB	4 800	32 214	28 368	1,35%
ATL	592	3 452	3 248	0,15%
ATTIJARI BANK	1 419	31 965	26 538	1,26%
B.N.A	1 550	16 620	18 628	0,88%
BIAT	301	17 753	22 408	1,06%
BT	2 070	23 134	22 163	1,05%
BTE (ADP)	232	6 885	6 920	0,33%
CARTHAGE CEMENT	3 000	6 962	12 159	0,58%
CIL	655	14 806	11 835	0,56%
ELECTROSTAR	1 267	10 332	4 827	0,23%
ENNAKL AUTOMOBILES	3 200	34 240	30 682	1,46%
LES CIMENTS DE BIZERTE	500	4 278	3 960	0,19%
MONOPRIX	1 012	33 120	28 656	1,36%
P.G.H	1 767	11 160	14 442	0,69%
SERVICOM	200	1 458	2 200	0,10%
SFBT	1 900	21 719	24 721	1,17%
SIMPAR	170	9 596	9 807	0,47%
SITS	2 537	9 269	9 174	0,44%
SOTUVER	1 000	8 753	9 511	0,45%
SPIDIT-SICAF	3 500	20 755	23 464	1,11%
STAR	515	84 430	75 952	3,61%

TELNET HOLDING	560	3 248	4 909	0,23%
TUNIS RE	1 300	14 958	14 864	0,71%
UIB	710	14 437	13 435	0,64%
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>968 244</b>	<b>990 997</b>	<b>47,07%</b>
AIL 2010-1	200	16 000	16 492	0,78%
AMEN BANK 2010	1 500	139 995	141 882	6,74%
ATL 2009	500	30 000	30 869	1,47%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	100 000	103 706	4,93%
ATTIJARI LEAS SUB 09	250	25 000	26 028	1,24%
CHO COMPANY 2009	600	60 000	60 007	2,85%
CIL 2009/1	500	30 000	30 595	1,45%
CIL 2010/1	500	40 000	40 666	1,93%
ELW 2010	1 000	100 000	103 853	4,93%
HL 2009/2	400	24 000	24 283	1,15%
HL 2010-2	1 000	80 000	80 343	3,82%
HL 2010/1	600	48 000	49 085	2,33%
MEUBLATEX 2010 B	500	50 000	51 475	2,44%
STB 2008/2	300	26 250	27 435	1,30%
STB 2010-1	300	27 999	28 920	1,37%
TLG 2008-3	150	9 000	9 435	0,45%
TLG 2009-1	200	12 000	12 520	0,59%
TUN LEASING 2011-1	1 500	150 000	153 403	7,29%
<b>TOTAL</b>		<b>1 423 708</b>	<b>1 438 946</b>	<b>68,34%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>67,63%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :					
	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2010	1 698 026	13 797	118 855	1 830 678	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions	524 646			524 646	
Titres OPCVM	79 982			79 982	
Obligations	150 000			150 000	
<b>Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Actions	(854 083)			(854 083)	35 193
Titres OPCVM	(79 982)			(79 982)	(1 792)
Obligations	(94 881)			(94 881)	
Variation des plus ou moins valeur sur portefeuilles titres			(126 370)	(126 370)	
Variation des intérêts courus sur obligations		8 956		8 956	
Soldes au 31 décembre 2011	1 423 708	22 753	(7 515)	1 438 946	33 401

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 391.875, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
<b>Dépôt à vue</b>			
B.N.A au 30/01/2012 à 2.82%	14 000	14 053	0,67%
B.N.A au 05/02/2012 à 2.82%	26 000	26 088	1,24%
B.N.A au 06/06/2012 à 2.82%	70 000	70 233	3,34%
B.N.A au 07/02/2012 à 2.82%	26 000	26 085	1,24%
B.N.A au 12/02/2012 à 2.82%	25 000	25 075	1,19%
B.N.A au 13/02/2012 à 2.82%	7 000	7 020	0,33%
B.N.A au 14/02/2012 à 2.82%	10 000	10 028	0,48%
B.N.A au 15/02/2012 à 2.82%	7 000	7 019	0,33%
B.N.A au 20/02/2012 à 2.82%	7 000	7 017	0,33%
B.N.A au 25/02/2012 à 2.82%	42 000	42 090	2,00%
B.N.A au 28/02/2012 à 2.66%	16 000	16 029	0,76%
B.N.A au 13/03/2012 à 2.66%	136 000	136 137	6,47%
B.N.A au 25/03/2012 à 2.66%	5 000	5 001	0,24%
<b>TOTAL</b>	<b>391 000</b>	<b>391 875</b>	<b>18,61%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>18,42%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 293.993 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Vente de titres à encaisser	293 965	453 742
Autres	28	20
<b>Total</b>	<u>293 993</u>	<u>453 762</u>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à D : 8.966 contre D : 14.018 au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	6 521	10 195
Rémunération du dépositaire et distributeur	2 445	3 823
<b>Total</b>	<u>8 966</u>	<u>14 018</u>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 13.198 contre D : 6.312 au 31 décembre 2010 et se détaille ainsi:

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du CMF	156	239
Achats de titres à décaisser	13 042	6 073
<b>Total</b>	<u>13 198</u>	<u>6 312</u>

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 56.620 contre D : 31.972 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<b>Année 2011</b>	<b>Année 2010</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote des titres OPCVM	12 585 2 609	8 747 2 274
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
- intérêts des obligations	41 426	20 951
<b>TOTAL</b>	<b>56 620</b>	<b>31 972</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à D : 16.175 contre D : 32.053 au 31/12/2010 et se détaille ainsi :

	<b>Année 2011</b>	<b>Année 2010</b>
- Intérêts sur comptes de dépôt	16 175	30 621
- Intérêts des certificats de dépôt	-	1 432
<b>TOTAL</b>	<b>16 175</b>	<b>32 053</b>

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2011 à D : 40.448 contre D : 41.430 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	29 417	30 131
Rémunération du dépositaire et distributeur	11 031	11 299
<b>Total</b>	<u>40 448</u>	<u>41 430</u>

**Note 12 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 2.109 contre D : 2.133 au 31 décembre 2010 , et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du CMF	2 077	2 128
Autres	32	5
<b>Total</b>	<u>2 109</u>	<u>2 133</u>

**Note 13 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	2 974 833
Nombre de parts	25 584
Nombre de copropriétaires	102

Souscriptions réalisées

Montant	1 800 433
Nombre de parts émises	15 484
Nombre de copropriétaires nouveaux	14

Rachats effectués

Montant	(2 659 835)
Nombre de parts rachetées	(22 875)
Nombre de copropriétaires sortants	(96)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(126 370)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	33 401
Régularisation des sommes non distribuables	39 551
Frais de négociation	(5 443)
Résultat incorporé à la V.L	26 965
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(7 790)

Capital au 31-12-2011

Montant	2 075 745
Nombre de parts	18 193
Nombre de copropriétaires	20

**Note 14 : Autres informations****14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	4,001	2,503	3,966
Charges de gestion des placements	(2,223)	(1,619)	(2,035)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>1,778</b>	<b>0,883</b>	<b>1,931</b>
Autres charges	(0,116)	(0,083)	(0,105)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>1,662</b>	<b>0,800</b>	<b>1,826</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,023)	0,254	0,413
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,639</b>	<b>1,054</b>	<b>2,239</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(6,946)	3,712	4,030
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,836	2,734	1,634
Frais de négociation	(0,299)	(0,184)	(0,438)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(5,409)</b>	<b>6,262</b>	<b>5,226</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(3,747)</b>	<b>7,061</b>	<b>7,052</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(5,409)</b>	<b>6,262</b>	<b>5,226</b>
Régularisation du résultat non distribuable	2,174	2,456	0,095
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(3,235)</b>	<b>8,718</b>	<b>5,321</b>
Valeur liquidative	115,734	117,331	107,559
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges / actif net moyen	1,91%	1,44%	1,96%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,07%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,41%	0,94%	2,16%

**14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de D : 2.000 par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du fonds. En contre partie de ses prestations, la BNA perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE  
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 1<sup>er</sup> Août 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 754.936 , un actif net de D : 727.200 et un déficit de D : 60.570, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers**

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'auditeur**

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion**

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Vérifications et informations spécifiques**

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les dépôts à vue et les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 34,41% du total des actifs, se situant ainsi au dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 26 Mars 2012  
Le Commissaire aux Comptes  
**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>401 126</u>	<u>756 622</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		366 888	756 622
Titres des Organismes de Placement Collectif		34 238	-
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>259 765</u>	<u>387 065</u>
Placements monétaires	5	259 272	386 510
Disponibilités		493	555
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>94 045</u>	<u>28</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>754 936</b></u>	<u><b>1 143 715</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	2 260	4 894
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	25 476	20 704
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>27 736</b></u>	<u><b>25 598</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	13	725 900	1 112 121
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 300	5 996
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>727 200</b></u>	<u><b>1 118 117</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>754 936</b></u>	<u><b>1 143 715</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	7 467	14 060
Dividendes		7 467	14 060
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	3 911	8 239
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>11 378</b>	<b>22 299</b>
Charges de gestion des placements	11	(10 013)	(17 306)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 365</b>	<b>4 993</b>
Autres charges	12	(516)	(890)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>849</b>	<b>4 103</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		451	1 893
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXRECICE</b>		<b>1 300</b>	<b>5 996</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(451)	(1 893)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(110 900)	68 435
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		54 157	61 644
Frais de négociation		(4 676)	(3 711)
<b>RESULTAT DE L'EXRECICE</b>		<b>(60 570)</b>	<b>130 471</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>(60 570)</u>	<u>130 471</u>
Résultat d'exploitation	849	4 103
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(110 900)	68 435
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	54 157	61 644
Frais de négociation de titres	(4 676)	(3 711)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(330 347)</u>	<u>450 773</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	1 711 942	4 486 328
- Régularisation des sommes non distribuables	(110 770)	729 028
- Régularisation des sommes distribuables	2 770	29 157
<b>Rachats</b>		
- Capital	(2 054 555)	(4 081 444)
- Régularisation des sommes non distribuables	122 585	(685 032)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 319)	(27 264)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(390 917)</b></u>	<u><b>581 244</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	1 118 117	536 873
En fin de période	727 200	1 118 117
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	7 917	4 489
En fin de période	5 478	7 917
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>132,749</b></u>	<u><b>141,230</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>(6,00%)</b></u>	<u><b>18,09%</b></u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 15 octobre 2008 à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et de la Banque Nationale Agricole « BNA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 Octobre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est la BNA. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

**3.3 Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

**3.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 401.126 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2011</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>363 703</b>	<b>366 888</b>	<b>50,45%</b>
<b><u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u></b>	-	<b>363 703</b>	<b>366 888</b>	<b>50,45%</b>
AMEN BANK	100	5 773	6 532	0,90%
ARTES	789	7 919	7 576	1,04%
ASSAD	500	5 304	5 299	0,73%
ATB	5 365	32 748	31 707	4,36%
ATTIJARI BANK	1 800	35 806	33 664	4,63%
ATTIJARI LEASING	550	26 808	22 550	3,10%
B.N.A	1 286	10 636	15 455	2,13%
BIAT	200	11 342	14 889	2,05%
CARTHAGE CEMENT	5 000	17 887	20 265	2,79%
ELECTROSTAR	1 700	13 769	6 477	0,89%
ENNAKL AUTOMOBILES	900	9 630	8 629	1,19%
GIF-FILTER	1 000	7 992	5 749	0,79%
LES CIMENTS DE BIZERTE	2 500	18 535	19 800	2,72%
MONOPRIX	200	5 254	5 663	0,78%
P.G.H	2 050	13 981	16 755	2,30%
SERVICOM	800	4 694	8 799	1,21%
SFBT	1 900	23 051	24 721	3,40%
SITS	3 546	14 223	12 822	1,76%
SOPAT	500	2 127	2 096	0,29%
SOTUVER	650	5 860	6 182	0,85%
SPIDIT-SICAF	3 000	20 627	20 112	2,77%
STAR	400	59 547	58 992	8,11%
TELNET HOLDING	523	3 150	4 585	0,63%
UIB	400	7 040	7 569	1,04%

<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>34 233</b>	<b>34 238</b>	<b>4,71%</b>
<b>Titres des OPCVM</b>				
Maxula Investement Sicav	330	34 233	34 238	4,71%
<b>TOTAL</b>		<b>397 936</b>	<b>401 126</b>	<b>55,16%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>53,13%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2010</u>	642 532	114 090	756 622	-
<b><u>Acquisitions de l'exercice</u></b>				
Actions	339 477		339 477	
Titres OPCVM	57 160		57 160	
<b><u>Cessions de l'exercice</u></b>				
Actions	(618 306)		(618 306)	54 659
Titres OPCVM	(22 927)		(22 927)	(502)
<u>Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres</u>		(110 900)	(110 900)	
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	397 936	3 190	401 126	54 157

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 259.272 se détaillant comme suit :

<b>Désignation du titre</b>	<b>Coût</b> <b>d'acquisition</b>	<b>Valeur au</b> <b>31/12/2011</b>	<b>%</b> <b>Actif net</b>
<b>Dépôts à vue</b>			
B.N.A au 06/02/2012 à 2.82%	48 000	48 166	6,62%
B.N.A au 18/02/2012 à 2.82%	5 000	5 013	0,69%
B.N.A au 20/02/2012 à 2.82%	3 000	3 007	0,41%
B.N.A au 25/02/2012 à 2.82%	10 000	10 021	1,38%
B.N.A au 21/03/2012 à 2.66%	50 000	50 039	6,88%
B.N.A au 25/03/2012 à 2.66%	50 000	50 015	6,88%
B.N.A au 28/03/2012 à 2.66%	93 000	93 011	12,79%
<b>TOTAL</b>	<b>259 000</b>	<b>259 272</b>	<b>35,65%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>34,34%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 94.045, contre D : 28 au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Vente de titres à encaisser	94 036	-
Autres	9	28
<b>Total</b>	<u>94 045</u>	<u>28</u>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 2.260 contre D : 4.894 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	1 644	3 559
Rémunération du dépositaire et du distributeur	616	1 335
<b>Total</b>	<u>2 260</u>	<u>4 894</u>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 25.476, contre D : 20.704 au 31 décembre 2010 et se détaille ainsi:

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du CMF	40	85
Achats de titres à décaisser	25 436	20 619
<b>Total</b>	<u>25 476</u>	<u>20 704</u>

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 7.467, contre D : 14.060 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<b>Année 2011</b>	<b>Année 2010</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
-		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	6 719	12 947
des titres OPCVM	748	1 113
<b>TOTAL</b>	<b>7 467</b>	<b>14 060</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 3.911 contre D : 8.239 au 31 décembre 2010 et représente les intérêts des dépôts à vue.

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2011 à D : 10.013 contre D : 17.306 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	7 282	12 586
Rémunération du dépositaire et du distributeur	2 731	4 720
<b>Total</b>	<u>10 013</u>	<u>17 306</u>

**Note 12 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 516 contre D : 890 au 31 décembre 2010, et englobent principalement la redevance du CMF.

**Note 13 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	1 112 121
Nombre de parts	7 917
Nombre de copropriétaires	57

Souscriptions réalisées

Montant	1 711 942
Nombre de parts émises	12 187
Nombre de copropriétaires nouveaux	30

Rachats effectués

Montant	(2 054 555)
Nombre de parts rachetées	(14 626)
Nombre de copropriétaires sortants	(49)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(110 900)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	54 157
Régularisation des sommes non distribuables	13 662
Frais de négociation	(4 676)
Résultat incorporé à la V.L	5 996
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(1 847)

Capital au 31-12-2011

Montant	725 900
Nombre de parts	5 478
Nombre de copropriétaires	38

**Note 14 : Autres informations****14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	2,077	2,817	3,519
Charges de gestion des placements	(1,828)	(2,186)	(2,259)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>0,249</b>	<b>0,631</b>	<b>1,260</b>
Autres charges	(0,094)	(0,112)	(0,117)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,155</b>	<b>0,518</b>	<b>1,143</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,082	0,239	0,344
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,237</b>	<b>0,757</b>	<b>1,486</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(20,245)	8,644	10,170
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9,886	7,786	7,049
Frais de négociation	(0,854)	(0,469)	(1,221)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(11,212)</b>	<b>15,962</b>	<b>15,999</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(11,057)</b>	<b>16,480</b>	<b>17,141</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(11,212)</b>	<b>15,962</b>	<b>15,999</b>
Régularisation du résultat non distribuable	2,494	4,913	2,113
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(8,718)</b>	<b>20,875</b>	<b>18,111</b>
Valeur liquidative	132,749	141,230	119,597
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges / actif net moyen	1,33%	1,68%	1,75%
Autres charges / actif net moyen	0,07%	0,09%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,17%	0,58%	1,70%

**14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE" est confiée à la société d'intermédiation en bourse "Maxula Bourse". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,25% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 2.000 dinars par an.

La BNA, assure également la mission de distributeur des parts du FCP. En contre partie de ses prestations, la B.N.A perçoit une rémunération annuelle de 0,20% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.